

Diagnostic territorial pour la Lorraine

La Lorraine : écarts de développement, opportunités et risques de décrochage

- *Des disparités territoriales fortes*

Les disparités territoriales sont importantes en Lorraine et ont tendance à s'accroître, avec un développement urbain concentré dans le nord lorrain, le long des frontières avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, ainsi que le long du sillon lorrain, axe constitué par les deux capitales régionales historiques que sont Metz et Nancy prolongé au nord par Thionville et au sud par Épinal.

Les territoires industriels, qu'il s'agisse des grandes filières de la région mais aussi des tissus d'activité plus diffus tels que celui qui caractérise les Vosges, sont fortement exposés dans le contexte économique actuel.

Les espaces agricoles eux-mêmes sont caractérisés par un équilibre polyculture-élevage de plus en plus difficile à maintenir. Cette situation, conjuguée à des fermetures de sites industriels en zone rurale, entraîne un déclin démographique, particulièrement net dans la Meuse et les Vosges.

Enfin, les restructurations de Défense ont eu un très lourd impact en Lorraine : les effectifs civils et militaires sont passés de 24 000 à moins de 17 000 entre 2008 et 2015, soit une chute des effectifs de 30 %. Si la Moselle est la plus affectée en valeur absolue, avec plus de 5 300 postes supprimés, c'est la Meuse qui a connu la plus forte baisse d'effectifs (- 45%). De très importantes friches découlent des dissolutions d'unités, dont la plus emblématique est sans doute celle de la base aérienne de Metz.

Un mouvement continu de désertification des espaces périphériques est ainsi à l'œuvre, que les effectifs médicaux permettent d'illustrer : si la densité des médecins généralistes libéraux est inférieure en Lorraine par rapport à la moyenne nationale (102 pour 100 000 habitants au 1er janvier 2014 en Lorraine contre 106 au niveau national), elle tombe à 90 en Meuse. Le décrochage est encore plus net s'agissant des médecins spécialistes : la Lorraine compte 76 médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants contre 94 en France et ce chiffre chute à 44 en Meuse¹.

¹ Pour autant, les acteurs de santé font preuve d'une dynamique remarquable : dans ce même département, leur implication dans des modalités d'exercice regroupé et pluridisciplinaire a généré 11 installations de médecins généralistes contre 10 cessations d'activité en 2013.

- *Une démographie atone*

Après avoir attiré des migrants de toute l'Europe, la région connaît depuis plusieurs décennies un déficit migratoire. L'excédent naturel, supérieur au déficit migratoire, permet toutefois à la population de progresser, quoique à un rythme très faible (0,13 % par an, contre 0,54 % pour la France métropolitaine, entre 2006 et 2013) et de manière inégale selon les territoires : la Moselle et la Meurthe-et-Moselle concentrent l'essentiel de la croissance, alors que la Meuse et les Vosges perdent des habitants sur l'ensemble de la période.

La Lorraine compte désormais 2,35 millions d'habitants et connaît un vieillissement plus accéléré que la moyenne nationale des régions, notamment en raison du déficit migratoire. La part des moins de 25 ans, légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine, diminue ainsi plus rapidement. Il en résulte, par exemple, une **baisse du nombre d'élèves scolarisés**, de 6 000 élèves entre 2011 et 2015 dans les établissements publics du 1^{er} degré et de 3 200 dans ceux du second degré, à l'origine de la fermeture de 15 établissements.

- *Une situation sociale fragile qui exige des politiques d'emploi, de logement et d'hébergement actives*

Le contexte Lorrain est marqué depuis plusieurs années par de fortes mutations économiques, issues de crises successives et aiguës (exploitations minières, sidérurgie, textile).

Les indicateurs sociaux illustrent cette fragilité : le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (10,6%, contre 9,9 % en France, et jusqu'à 13,6 % dans la zone d'emploi de Forbach et 14,3 % dans la zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges), tout comme le taux de pauvreté (14,6%, soit un Lorrain sur 7). 135 000 Lorrains bénéficient de la CMU.

La Lorraine est par ailleurs, notamment du fait de sa situation géographique, la 3^e région accueillant le plus de demandeurs d'asile et le flux ne cesse de croître : 500 arrivées supplémentaires ont été comptabilisées en 2014 par rapport à 2013 (+27%), après deux années de progression constante (+109% en 2012, + 20% en 2013). Actuellement, on note en moyenne 270 demandeurs d'asile nouveaux par mois sur la fin 2014 et le premier trimestre 2015.

Les politiques d'emploi, de logement, d'hébergement ont donc une importance stratégique en Lorraine et nécessitent une réorientation permanente en faveur des publics les plus précaires. Les besoins de logements abordables, plus économes en énergie (la Lorraine est la région française la plus consommatrice d'énergie par habitant, avec 22,4 % de logements énergivores contre 15 % au niveau national), et adaptés à une population vieillissante, structurent les politiques menées dans cette région, qui souffre par ailleurs d'un taux de vacance élevé (11 % des logements contre 9 % au niveau national) et d'un nombre de friches important et croissant.

- ***Un rayonnement à conforter en matière d'enseignement supérieur et de recherche***

Très concentré sur les villes de Nancy et Metz qui attirent 92 % des étudiants inscrits à l'université de Lorraine (dont 65 % à Nancy), l'enseignement supérieur reproduit en les accentuant les inégalités de répartition géographique.

En outre, malgré un enseignement supérieur de qualité dans de nombreux domaines, avec notamment deux écoles nationales supérieures Culture, art et architecture et une offre de formation d'ingénieur qui hisse la Lorraine au 7^{ème} rang des régions françaises en la matière (18 écoles d'ingénieurs, dont 10 internes à l'Université de Lorraine), ses effectifs évoluent défavorablement. Ainsi entre 2006 et 2010 ils ont stagné en Lorraine alors qu'ils augmentaient de 3,2 % en France et de 4,4 % en Alsace. Malgré une attractivité très forte des formations doctorales pour les étudiants étrangers (avec 41,5% d'étudiants étrangers en 2010, la Lorraine occupait le 2^{ème} rang national), les effectifs de doctorants n'évoluent pas non plus positivement. Globalement, la région continue à perdre ses jeunes les mieux formés, sans doute du fait d'un marché régional du travail trop atone et sous-doté en emplois qualifiés.

L'enseignement supérieur et la recherche ont toutefois concouru, ces 30 dernières années, à redéployer en Lorraine des emplois et des compétences d'établissements nationaux tout en favorisant l'innovation technologique dans les domaines concernés. L'installation, à Metz, de deux grandes écoles nationales (Arts et Métiers ParisTech et École Supérieure d'Électricité (Mines-Supelec)) et dans le bassin de Nancy, de l'Institut de l'Information scientifique et technique (INIST), unité du CNRS qui a compté jusqu'à 350 emplois, s'inscrivent dans cette logique, de même que l'implantation de l'INRIA dans le domaine des mathématiques appliquées et des sciences du numérique, le développement important du centre de recherche de l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) qui rassemble environ 500 emplois et celui du centre INRA de Champenoux.

Ces efforts expliquent le niveau assez élevé de la dépense publique en matière de recherche (405 M€), qui place la Lorraine au 8^{ème} rang national et compense partiellement, la faiblesse de la dépense de recherche privée (297 M€), la Lorraine étant de ce point de vue seulement au 16^{ème} rang national².

- ***Le phénomène transfrontalier : opportunités et enjeux d'aménagement***

La Lorraine est très intégrée dans l'espace de coopération transfrontalier qu'elle forme avec la région wallonne de Luxembourg, le Grand-Duché du Luxembourg et la Sarre.

Les investissements étrangers, en particulier allemands et dans une moindre mesure luxembourgeois, sont ainsi très nombreux : en 2014, ils ont représenté 36 % des investissements industriels qui se sont élevés à 1,07 milliard d'euros. Les entreprises allemandes emploient 4,7 % des salariés lorrains des secteurs marchands non agricoles et 11,2 % des salariés de l'industrie. 65 % de

² La dépense de recherche globale représente 1,3% du PIB régional à comparer à la moyenne nationale qui atteint 2,3%.

leurs établissements et 75 % de leurs effectifs sont concentrés en Moselle. Et à l'intérieur de la Moselle, les seules zones d'emploi de Forbach et Sarreguemines rassemblent 36 % des implantations d'entreprises allemandes et 43 % des emplois.

Le **flux des travailleurs transfrontaliers** constitue une autre illustration de ces liens : on décompte 120 000 travailleurs frontaliers lorrains, dont 83 000 au Luxembourg.

Cette situation constitue une opportunité incontestable, en ce qu'elle permet à la région de bénéficier d'un apport de richesse grâce à ses voisins plus prospères. Elle est aussi la marque d'une dépendance croissante et révèle, en creux, les difficultés économiques de la Lorraine.

Son impact sur le territoire nord lorrain crée en outre un défi majeur pour les politiques publiques, notamment en termes de déplacements, de besoins de logement et de hausse des loyers.

L'une des priorités des politiques menées en Lorraine est ainsi de réunir les conditions permettant de saisir l'opportunité qui résulte du niveau d'activité dans les pays frontaliers, en accompagnant la structuration du sillon lorrain et de la zone frontalière pour favoriser un développement durable et équilibré des territoires – développement conditionné notamment par le bon fonctionnement au quotidien de l'ensemble des modes de transport sur le sillon (A31, en voie de saturation, et réseau ferroviaire), et la réussite d'opérations d'aménagement attendues (opération d'intérêt national Alzette Belval en particulier).

- ***Un secteur industriel qui reste structurant bien qu'en recul constant depuis 1989***

L'industrie concentre 16 % de l'emploi régional (contre 12 % en métropole) et comprend des filières fortes (sidérurgie, automobile, matériaux, agro-alimentaire) animées par des sites de production d'importance nationale et européenne, qui la situent au onzième rang des régions industrielles françaises.

La région est de ce fait une terre d'accueil traditionnelle des investissements étrangers : le nombre d'emplois concernés par les investissements directs étrangers (62 000) place la Lorraine au 5^e rang des régions françaises.

Plusieurs services de l'État ont une activité importante en lien direct avec le secteur industriel. La prévention des risques technologiques et la réduction des impacts liés à l'activité industrielle actuelle ainsi qu'aux activités antérieures, notamment minières (sols pollués, gestion de l'après-mines, sites Seveso...), constituent des politiques publiques essentielles en Lorraine, qui compte 355 sites et sols pollués objets d'une action publique (6,2 % du total France), 41 établissements classés à hauts risques SEVESO (6,0 % du total France). Le soutien aux industries en mutation, l'accompagnement pour le développement de nouvelles activités économiques, la réutilisation des friches, constituent également des pans décisifs de l'intervention de l'État : depuis 1989, 40 % des emplois industriels de Lorraine ont disparu. Dans un tel contexte, l'activité du Commissaire au Redressement productif qui a succédé au Commissaire à la Réindustrialisation trouve une place importante pour accompagner les entreprises industrielles fragilisées par la crise économique.

- ***le secteur du commerce : une dynamique forte, porteuse d'importants déséquilibres***

Le secteur commercial concentre 20,5 % des salariés de Lorraine. Il constitue une voie d'accès privilégié à l'emploi et a permis le reclassement de très nombreux anciens salariés de l'industrie. Toutefois, le développement du secteur commercial, avec un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale, pose de nombreuses questions :

- une tendance au sur-équipement commercial en périphérie des principales agglomérations, qui contredit les logiques d'aménagement territorial équilibré et de consommation raisonnée des espaces ;
- un délaissement des commerces de centre-ville, dans les bourgs et les villes moyennes ;
- une menace forte d'apparition de friches commerciales au sein des grands ensembles commerciaux de périphérie, que l'évasion commerciale vers les régions frontalières ne fait qu'aggraver.

La réflexion prospective sur l'encadrement du secteur du commerce mérite d'être confortée dans le cadre des SCOTs et des PLU intercommunaux.

- ***Une région forestière et de polyculture-élevage***

La Lorraine occupe une place singulière à deux titres dans le Grand Est, compte tenu de ses caractéristiques pédoclimatiques (climat continental rigoureux et sols argileux) : c'est une région forestière et une région de polyculture-élevage. Contrairement à une image souvent véhiculée, l'artificialisation des sols est modérée en Lorraine, où agriculture et forêt représentent 85 % du territoire.

La surface forestière et la récolte de bois y sont particulièrement importantes ; c'est la deuxième région française pour la récolte de bois.

51 % de la surface agricole utilisée est consacrée aux grandes cultures, avec une rotation colza-blé-orge nettement dominante. Bénéficiant de l'accès à la Moselle canalisée grand gabarit desservant les bassins de consommation d'Europe du nord, la filière est tournée vers l'export.

La surface de prairies permanentes est également importante et représente 38 % de la SAU. L'élevage est de manière prépondérante un élevage bovin, tourné vers la production de lait (environ 200 000 vaches laitières) et de viande (environ 150 000 vaches allaitantes). La livraison de 1,3 milliard de litres de lait et leur transformation en région placent la Lorraine au deuxième rang national pour la production de fromages à pâte molle. Les exploitations sont de grande taille (90 ha de SAU moyenne en 2010).

Les politiques agricoles menées en Lorraine visent d'abord à maintenir le système de polyculture-élevage, source d'équilibre territorial, d'aménités environnementales, et d'emplois dans la filière de transformation. Elles visent également à encourager la diversification et la création de valeur ajoutée.

Dans le domaine de l'agroalimentaire, si les entreprises lorraines s'avèrent plutôt efficaces, avec une valeur ajoutée supérieure à la moyenne française (21 % du chiffre d'affaires en Lorraine, contre 19 % en moyenne nationale), la transformation des produits, créatrice de valeur ajoutée, est en effet trop inégale entre les secteurs d'activité.

La région dispose ainsi d'un réel potentiel dans les filières du lait (97% du lait produit en région est transformé en Lorraine) et de la viande (81 % de la production de viande est transformée en région), mais d'autres filières sont délaissées (filières porcine, légumière, aquacole et avicole) ou cantonnées à une production primaire très faiblement transformée (86% des céréales quittent la région sans y être transformées). Ainsi, les 3 principales coopératives céréalières (EMC2, CAL et LORCA) sont organisées depuis l'origine selon une logique départementale, ce qui limite leur poids sur les marchés internationaux. Une stratégie d'alliance, soutenue par une très bonne situation économique, permettrait d'investir dans des outils de transformation performants. Enfin, les entreprises (autres que les coopératives céréalières et laitières) sont majoritairement de taille modeste (98 % des établissements sont des PME et 81% des établissements ont moins de 10 salariés) et pour les plus grandes d'entre elles, les centres de décisions se situent en dehors de la région (plus d'un tiers des établissements de 50 salariés et plus appartiennent à des entreprises dont le siège social est hors de la région), ce qui affaiblit leur potentiel d'innovation en région.

La filière bois lorraine garde une place prépondérante : elle représente près de 10% du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée hexagonale, pour une superficie forestière de seulement 5,3 % du total national. La région présente de plus l'avantage de disposer d'une filière complète, du secteur des panneaux à celui de l'ameublement (3^{ème} région française) en passant par celui de la production papetière (1^{ère} région française).

L'ensemble des filières agricoles, agroalimentaires et du bois, est invité à profiter du potentiel de recherche et de formation supérieures publiques spécialisées qui est l'un des plus élevés du Grand Est autour du pôle universitaire du Sillon Lorrain (ENSAIA et ENSTIB à Nancy et Epinal ; AGROPARISTECH à Nancy ; centre INRA de Nancy-Champenoux et antenne de Mirecourt). Les activités économiques du domaine de la forêt et du bois peuvent de surcroît profiter des dispositifs de transfert technologique et de promotion de la recherche partenariale assez actifs, constitués par le CRITT Bois et le pôle de compétitivité Fibre Energivie implantés à Epinal. En revanche, si le développement de l'agroécologie a la possibilité s'appuyer sur les travaux pionniers de l'Unité INRA de Mirecourt, l'industrie agro-alimentaire ne dispose ni d'un pôle de compétitivité spécialisé dans le secteur, ni d'un véritable centre de ressources technologiques capable d'élaborer des démonstrateurs et des opérations de R & D.

Des domaines d'action forte et reconnue de l'État

En raison des caractéristiques naturelles et humaines du territoire lorrain, de son histoire, mais aussi du relatif morcellement des collectivités territoriales (2 339 communes pour 2,4 millions d'habitants, 111

EPCI, aucune métropole) et des difficultés de coopération entre les collectivités, **les services de l'État occupent une place importante dans l'action publique lorraine et y jouent un rôle fédérateur.**

L'existence de deux agglomérations se disputant le rôle de capitale régionale a empêché l'émergence d'une métropole puissante, capable de peser dans le jeu d'acteurs et d'entraîner dans sa stratégie les différents niveaux de collectivités territoriales.

Certaines initiatives récentes ont permis d'inverser la tendance, à l'instar du Sillon lorrain. La fusion de l'Université de Lorraine fait exception et a constitué une avancée significative.

Dans ce contexte, **l'État a pris l'initiative d'impulser des politiques destinées à susciter puis à conforter un nouveau modèle de développement.** Le **Pacte Lorraine**, approuvé en 2013 sur proposition de l'État et qui couvre la période 2014-2016, a ainsi pour objectif, sans attendre le contrat de plan État-Région, de permettre une reconquête industrielle à partir de filières d'excellence, en faisant notamment de la Lorraine « *la Vallée européenne des matériaux et de l'énergie* ». Le **projet MétaFensch**, toujours à l'initiative de l'État, associe des industriels autour de projets de recherche pour la conception et le prototypage de nouveaux process de production ou de réutilisation de résidus de production. Il s'agit de relancer le processus d'innovation dans les industries qui constituent les fleurons de la Lorraine, pour leur permettre de regagner en compétitivité et de réamorcer un cycle d'investissements. 20 M€ ont été mobilisés par l'État en 2014 sur ce projet.

Les traumatismes réels qu'a connus la région (annexion de 1870, champs de bataille de la Première guerre mondiale, occupation de 1940-1944, crises industrielles successives dont celle de la sidérurgie, restructurations de Défense), qui ont suivi pour certains des phases d'insolente prospérité, ont en outre créé au sein d'une partie de la population un sentiment d'abandon, régulièrement évoqué dans les relations entre l'État et les élus locaux. Les compensations accordées par les gouvernements à la suite des restructurations industrielles puis des dissolutions d'unités militaires répondent à cette idée d'une dette particulière que l'État aurait envers les Lorrains, mais aussi, plus objectivement, à la nécessaire solidarité à destination de territoires en difficultés.

C'est ce qui explique l'importance des investissements accordés par l'État à la région. L'annexe 1 présente ainsi les **volumes financiers issus de documents stratégiques pluriannuels portés par l'État, qui atteignent près d'1 milliard d'euros jusqu'en 2020.**

Ces montants ne tiennent pas compte des 100 M€ mobilisés à partir de 2010 dans les Contrats de redynamisation de sites de Défense (CRSD) et Plans locaux de redynamisation (PLR), qui sont tous engagés (à l'exception de 12 M€, inclus dans le milliard précité).

Le Contrat de plan État-Région (CPER), doté de 350 M€ provenant de l'État, est l'instrument principal de programmation des crédits de l'État en Lorraine. Le Plan Campus a atteint des montants importants en Lorraine (148 M€, dont 88 M€ de l'État). Le Pacte Lorraine est pour sa part doté de 150 M€ de crédits de l'État.

D'autres enveloppes financières consacrent le statut de « région de transition » de la Lorraine³. Compte tenu du poids de l'élevage et des zones rurales défavorisées, la région dispose de la plus forte enveloppe régionale de FEADER du Grand Est (329 M€ pour la période 2014/2020 à comparer aux 202 M€ en Champagne-Ardenne et 120 M€ en Alsace). De même, la Lorraine dispose d'enveloppes FEDER (336 M€) et FSE (72 M€ pour lesquels le conseil régional est autorité de gestion et 70 M€ gérés par l'État) relativement importantes pour la programmation 2014-2020.

Le projet d'enfouissement profond des déchets radioactifs à Bure a par ailleurs entraîné la mise en place d'un GIP en Meuse et d'un autre en Haute-Marne. Les recettes de chacun de ces GIP, votées en loi de finances et issues de taxes pesant sur les producteurs de déchets radioactifs, avoisinent en moyenne 30 M€ par an. Elles sont pour l'essentiel redistribuées aux communes situées à proximité du projet et permettent de financer des projets de territoire. Ces dépenses d'investissement, ainsi que les activités liées à la réalisation annoncée du centre de stockage, feront du sud-ouest meusien l'un des prochains pôles d'attractivité de Lorraine.

Au fil du temps, les services de l'État ont développé des axes forts d'intervention, qui sont aussi des domaines dans lesquels l'action des directions régionales fait souvent référence au niveau national. De surcroît, pour trouver des réponses à une forte attente ainsi qu'à des situations complexes ou inédites, les services ont pris des initiatives qui ont peu d'équivalent sur le territoire national ou investi des champs d'action novateurs. **Très présent par ses interventions régaliennes ou sociales classiques, l'État se trouve également jouer un rôle d'impulsion et d'innovation dans des domaines très variés.**

L'histoire industrielle de la Lorraine et les importantes mutations que la région a connues ont ainsi entraîné la mise en place d'**outils d'aménagements d'État** qui ont peu d'équivalents. C'est le cas de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et de l'Établissement Public d'Aménagement d'Alzette Belval ; pour les 2 établissements, les relations avec la DREAL, le SGAR, les préfetures et les DDT sont nombreuses aux stades de l'élaboration de leurs documents stratégiques (Programme Pluriannuel d'Intervention pour le premier, Programme stratégique opérationnel pour le second), de la mise en œuvre de leurs actions ainsi que du suivi de dossiers stratégiques (observation des friches, priorités d'intervention ...).

Deux dossiers portés par l'État constituent des enjeux actuels et majeurs pour l'avenir de la Lorraine : celui de l'A31 bis, dont la DREAL est maître d'ouvrage et qui doit permettre de désengorger l'axe vital Nancy-Metz-Luxembourg qui connaît sur certaines de ses portions un transit supérieur à 90 000 véhicules par jour (le débat public a été ouvert le 15 avril 2015 pour ce projet autoroutier dont le coût total est estimé à 1,4 milliard d'euros) ; et celui de l'aménagement de la ville nouvelle d'Alzette-Belval, qui fait l'objet d'une opération d'intérêt national et qui a vocation à être

³ Il s'agit des régions dont le PIB n'atteint qu'entre 75 et 90% du PIB communautaire : en France sont concernés la Picardie (82,9%), la Basse-Normandie (84,2%), le Nord-Pas-de-Calais (87,7%), la Lorraine (84,7%), la Franche-Comté (86,4%), Poitou-Charentes (85,9%), le Limousin (83%), l'Auvergne (86,9%), Languedoc-Roussillon (84,9%) et la Corse (86,8%).

une vitrine de la ville de demain (nouvelles techniques constructives, bâtiments à énergie positive, choix urbanistiques novateurs) tout en répondant aux besoins criants en logements, notamment pour les étudiants, dans cette zone frontalière.

La **gestion des risques** ressort également comme un domaine qui concentre en Lorraine des compétences spécifiques.

C'est notamment le cas dans le domaine de la gestion de l'après mines, grâce à l'action menée par Geoderis, le GIP national constitué entre le BRGM et l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour assurer l'expertise de l'État sur l'après mines, et dont le siège national est situé à Metz.

La DREAL Lorraine assure pour sa part les missions de pôle interrégional dans les domaines des risques technologiques, de l'après mines et des canalisations de transport de matières dangereuses, pour des inter-régions comptant de 3 à 8 régions selon les domaines. La recherche concourt à la réputation internationale de la Lorraine dans le domaine de la mesure, de la prévention et l'atténuation des risques naturels et technologiques. Il s'agit en particulier des risques liés à la pollution des sols, grâce aux travaux du groupement d'intérêt scientifique sur les friches industrielles (GISFI), la pollution des eaux et des zones humides (activités du LIEC⁴, de la zone atelier Moselle labellisée par le CNRS et de l'INRA de Mirecourt) mais aussi des risques de santé au travail (mission de l'INRS)⁵.

En matière industrielle, l'État, confronté à la crise de la sidérurgie, a mis en place une politique de relocalisations d'industries structurantes dans les années 70, principalement dans la filière automobile (la production de la Lorraine représente désormais 7,2 % de la production nationale dans ce domaine). En matière de **soutien au développement**, des outils régionaux d'investissement ont été institués, grâce notamment pour certains d'entre eux à une orientation originale des fonds de revitalisation et à l'action conjointe de l'Etat, de la Caisse des dépôts et consignations et du conseil régional (Institut Lorrain de Participation, SADEPAR, Fonds lorrain des matériaux créée avec ArcelorMittal, Fonds Lorrain de Consolidation), ainsi qu'une panoplie complète d'instruments destinés à faciliter le passage de la recherche à l'innovation qu'est venue enrichir la création récente de l'institut Carnot ICEEL (énergie environnement), de l'institut de recherche technologique matériaux, métallurgie et procédés (IRT M2P), de la plate-forme régionale de transfert technologique CEA Tech, de la SATT Grand Est et de Metafensch.

Certains **instruments de transfert de technologie** localisés dans des territoires économiquement fragiles et créés à l'orée des années 90, ont su s'imposer de manière remarquable grâce à un positionnement technologique judicieux, la conquête de marchés nationaux auprès de grands groupes, de PME et d'ETI, et un fort ancrage local. C'est le cas du pôle plasturgie de l'Est, à Saint-Avold, doté d'une centaine d'emplois et spécialisé principalement dans la mise au point de nombreuses pièces mécaniques et de carrosserie, en matériaux allégés, pour l'automobile et l'aéronautique. Il en est de même du pôle de Saint-Dié spécialisé dans la strato-conception, le développement rapide de produits et

4 Laboratoire interdisciplinaire des environnements continentaux.

5 Plus de 750 chercheurs et techniciens œuvrent dans ce domaine.

la surveillance de l'usinage qui comporte à la fois un centre de ressources technologiques (le CIRTES), une antenne d'une école d'ingénieur et une plate-forme de préindustrialisation (rassemblant plus de 70 emplois). Ce pôle travaille, notamment, sur la mise au point de procédés de fabrication de pièces pour l'industrie automobile et l'aviation, par exemple le fuselage d'Airbus. Ces dispositifs ont su rapidement tisser des partenariats avec les nouveaux outils d'intervention IRT et CEA Tech et contribuent à leur réussite.

Toutefois, depuis 30 ans, le rythme de création de ces instruments d'intervention a été tel que des zones de recoupement de leurs compétences se sont fait jour, rendant désormais nécessaire leur mise en cohérence. L'État a un rôle primordial à jouer pour encourager les regroupements et vérifier constamment que ces structures répondent bien aux besoins des entreprises. La DRRT, la DIRECCTE et le SGAR y sont attentifs.

La Lorraine, située dans une position intermédiaire (11^{ème} rang national) en matière de production scientifique universitaire, est bien positionnée dans des domaines particulièrement propices aux applications industrielles comme les sciences pour l'ingénieur appliquées aux matériaux et polymères (3^{ème} rang) et à l'énergie (4^{ème} rang). La coopération interdisciplinaire entre les spécialistes des matériaux, des sciences du numérique, du génie des procédés ou des sciences médicales a débouché sur certaines innovations majeures à l'instar de l'imprimante 3D dont le premier brevet a été initialement lorrain ou plus récemment du pancréas artificiel. Et **l'écosystème ainsi créé en Lorraine prédispose les acteurs régionaux à s'emparer avec succès de nombreuses thématiques des 34 plans industriels, tout particulièrement l'usine du futur, la construction bois en grande hauteur, ou la cybersécurité.**

Toujours en matière industrielle, le passif de l'« après-mines » et la dépendance à la « mono-industrie » de certains territoires mosellans, ont justifié la mise en place d'un accompagnement de proximité. C'est ce qui explique que, dans le but de maintenir une capacité de connaissance et d'intervention sur les territoires, le choix a été fait de garder les délégués territoriaux de la DIRECCTE sur certains bassins d'emploi, au sein des sous-préfectures.

Le champ de la santé est également illustratif de la dynamique déployée par les acteurs, notamment l'État. La Lorraine a mené plusieurs expériences dans le domaine de la télémédecine, de la télé-radiologie, en réponse à l'inégalité territoriale de l'offre de santé. Il s'agit de faciliter l'accès, pour les médecins exerçant dans les établissements de proximité, aux spécialistes situés dans les CHU ou les établissements importants, en passant notamment par des permanences de téléconsultations et de télé-expertises. La prise en charge de l'AVC, de l'insuffisance rénale, mais aussi les consultations en dermatologie, pré-anesthésie et gériatrie sont désormais possibles à distance.

La simulation en santé est par ailleurs développée par l'école de chirurgie et le Centre Universitaire d'Enseignement Simulation Médicale (CUESIM) positionnés au sein de la faculté de médecine de Nancy. Et la Lorraine a été retenue en 2013 au titre de neuf expérimentations nationales sur le parcours des personnes âgées en perte d'autonomie (PAERPA) : développé sur le territoire du Grand Nancy, le dispositif implique 2 066 professionnels de santé libéraux ; l'enjeu majeur porte sur les systèmes d'informations partagés entre professionnels.

Les services de l'ARS disposent par ailleurs d'une **expérience forte de restructuration de l'offre de soins**, née d'une situation de surcapacités hospitalières, sanctionnée par les résultats économiques des établissements fortement déficitaires. En 2013, la Lorraine occupait ainsi la première place dans le

classement des déficits régionaux cumulés des hôpitaux. Débutée en 2013, l'élaboration du projet médical (PMME) commun aux 4 établissements de Moselle-Est a permis d'identifier des pôles de compétences et des filières de soins lisibles pour les acteurs et la population locale. Les impacts de cette recomposition sont d'ores et déjà visibles sur la situation financière des établissements de santé du bassin avec une amélioration des résultats annuels. Les comptes financiers consolidés présentaient un déficit de -34 M€ en 2011 réduits à -13 M€ fin 2014. La trajectoire de retour à l'équilibre financier est programmée pour 2017.

En accompagnement des restructurations hospitalières de Moselle-Est, l'ARS a mis en place une convention avec Pôle Emploi. Une cellule d'accompagnement de l'évolution des carrières (CADEC) permet aux personnels des établissements de santé qui ne peuvent voir leur emploi pérennisé dans le domaine sanitaire, d'être accompagnés vers un nouveau métier dans le domaine médico-social qui a besoin de compétences nouvelles. Cette expérimentation s'inscrit dans un accord global de gestion des mesures sociales, négocié avec l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, **dans le domaine culturel**, la Lorraine dispose d'un réseau d'institutions emblématiques dans le domaine du spectacle vivant (opéra et centre chorégraphique nationaux de Nancy, orchestre national de Lorraine, 3 scènes de musique actuelle, 3 scènes nationales, 5 scènes conventionnées, 2 centres dramatiques nationaux...), de l'art contemporain (deux centres d'art et le centre Pompidou-Metz) et de la lecture publique.

A l'inverse de ces secteurs où l'État a pu développer une capacité d'intervention et une expertise reconnues, d'autres domaines semblent moins investis. La réorganisation des services de l'État à l'échelle de la nouvelle région pourrait dès lors constituer une opportunité.

La Lorraine rencontre ainsi des **difficultés en matière d'accompagnement des entreprises à l'export**, faute de masse critique, tandis que l'Alsace disposerait de plus de facilités. De même, les comités stratégiques de filière ont été peu développés, faute d'entreprises motrices. Et la région ne dispose pas d'ARD ou d'ARII.

Une région au centre du Grand Est

Pour plusieurs thématiques, l'action des services de l'État en Lorraine dépasse les strictes frontières régionales, à l'instar du préfet de région qui est également **préfet coordonnateur sur de très nombreuses thématiques** :

- C'est bien sûr le cas s'agissant des **fonctions zonales**. Toutes les directions régionales de Lorraine sont ainsi directions zonales et constituent à ce titre l'interlocuteur régulier de l'EMIZ sur les différents enjeux de gestion de crise pouvant mobiliser les compétences des services ;
- C'est également le cas s'agissant des différents sujets d'eau liés au **bassin Rhin-Meuse**, qui intéressent la DREAL, les DDT, l'ARS, la DRAAF et le SGAR. Des liens très solides existent entre la DREAL Lorraine en tant que DREAL de bassin Rhin-Meuse et l'Agence de l'eau

implantée à Metz et couvrant le même bassin. Ceci contribue à la gouvernance du bassin à travers la convergence sur les enjeux, la reprise par l'Agence comme priorités de financement des priorités définies par l'État dans les programmes d'action territorialisés, la coordination fine sur les documents de planification à établir (SDAGE, PGRI, programme de mesures). C'est également la qualité de ce travail conjoint qui assure la robustesse des actions menées à l'échelle des commissions internationales fluviales, qui sont une des spécificités régionales : contrairement à la quasi totalité des bassins français, le bassin Rhin-Meuse n'est que la partie française de bassins internationaux dont la gestion est coordonnée dans le cadre de 3 commissions internationales (Meuse, Moselle Sarre et Rhin) au sein desquelles la DREAL Lorraine pilote la délégation française. Toujours dans la sphère « eau - biodiversité », le partenariat est également fin avec les délégations interrégionales Nord Est de l'ONEMA et de l'ONCFS, qui couvrent les 3 régions du Nord Est et ont leur siège dans l'agglomération messine, notamment pour la coordination et l'animation des polices de l'environnement, ainsi qu'avec l'ARS à la fois au plan régional et au plan des instances de bassin. Enfin, le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL couvre les régions d'Alsace, de Lorraine et la Haute Marne.

- C'est le cas en ce qui concerne le **Massif des Vosges** : le commissariat de Massif est implanté à Metz et couvre, par son action, les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté ;
- C'est le cas s'agissant de nombreux **dossiers agricoles** : la DRAAF, sous l'autorité du préfet coordonnateur, assure l'animation du bassin laitier (6 régions) et du bassin des abattoirs (5 régions), et assure une mission de suivi de la santé des forêts (4 régions). Les contrôleurs de FranceAgriMer interviennent également dans 3 régions voisines. En tant qu'autorité académique, la DRAAF est organisatrice des examens et concours pour plusieurs filières de formation, dont le BTS production horticole et le BTS aménagement paysager, l'un des plus demandés. L'inspection de l'apprentissage est mutualisée avec la Champagne-Ardenne ;
- C'est le cas s'agissant des **pôles de compétitivité** : La Lorraine compte trois Pôles de compétitivité : HYDREOS, FIBRES-ENERGIVIE et MATERIALIA ; les deux premiers étant communs avec l'Alsace et le troisième avec la Champagne-Ardenne. Ces trois Pôles ont leur siège ou leur principal établissement en Lorraine ;
- C'est le cas en matière de **répression des infractions au droit de la concurrence** : le Pôle C de la DIRECCTE compte en son sein une Brigade Interrégionale d'Enquêtes de Concurrence (BIEC) qui couvre déjà les trois régions Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace. Dans le cadre de la réforme territoriale, la DGCCRF envisage d'étendre le champ d'intervention de cette brigade aux régions Bourgogne et Franche-Comté ce qui lui conservera son caractère interrégional et lui conférera une zone d'intervention calquée sur la Zone de Défense Est ;
- C'est enfin le cas s'agissant de la **coopération transfrontalière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne**, pour l'ensemble des directions régionales, avec une coordination assurée par le SGAR. La Lorraine appartient à la Grande Région (ex SAAR-LOR-LUX) qui

regroupe également le Grand Duché du Luxembourg, les Länder de Sarre et Rhénanie Palatinat et la Wallonie. Ce territoire est couvert par un programme INTERREG (106 M€ de crédits FEDER pour la période 2007-2013, montant en cours de validation pour 2015-2020). Des groupements européens de coopération territoriale (GECT) sont en place, l'un avec les Luxembourgeois pour le secteur Alzette-Beval, l'autre avec les Allemands pour le secteur Sarre-Moselle.

- En outre, la Lorraine est particulièrement concernée par les travaux de la **Conférence Inter Gouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG)**, ainsi que par l'**Initiative France du Land de Sarre** et les axes de coopération franco-allemande qui en découlent. A titre d'exemple, la Lorraine a développé des nombreuses coopérations dans le domaine de la santé : avec la Belgique, une ZOAST (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers) est constituée entre la province du Luxembourg de la région wallonne et la Meurthe-et-Moselle. Elle a été étendue en 2014 à la Meuse. Elle offre aux résidents de ces territoires la possibilité d'avoir recours indistinctement aux soins français et belges. Cette ouverture a également favorisé des dynamiques de coopérations territoriales entre établissements de santé transfrontaliers. Avec l'Allemagne, des coopérations sont également développées entre établissements transfrontaliers. Autre exemple, des bureaux de liaison existent, notamment dans la lutte contre les fraudes au droit du travail, au Luxembourg, mais aussi Belgique, dans le contexte d'un recours particulièrement important aux prestations de service internationales en Lorraine, et notamment en Moselle.

1 500 agents, répartis pour 90 % dans les deux principales agglomérations

Les niveaux régionaux des services de l'État comptent 6 000 agents en incluant le Rectorat, 1 500 agents sans lui, et 1046 dans le périmètre strict des 5 directions régionales (DREAL, DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, DRAC). Ces chiffres situent la Lorraine au 9^{ème} rang national, devant l'Alsace (12^{ème} rang) et Champagne-Ardenne (17^{ème} rang).

Les agents de catégorie A constituent l'effectif le plus important (40 %, soit légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 38 %).

La part des agents de plus de 60 ans, de 11 %, est dans la moyenne nationale (12 %), mais supérieure à celle mesurée en Alsace (8 %) ou en Champagne-Ardenne (9 %). En Lorraine, les départs à la retraite connaîtront un pic en 2015 et 2016 (46 agents en 2015, 50 en 2016 pour le périmètre des 5 directions régionales, de la DRFIP, de la direction régionale des moyens et mutualisations de la préfecture de la Moselle, du SGAR et des plates-formes mutualisées), avant d'amorcer un mouvement de décroissance jusqu'en 2019 (29 agents)⁶.

Pour des raisons historiques, les directions régionales et les opérateurs de l'État se répartissent entre les agglomérations de Metz et de Nancy. Certains services sont même bi-localisés. Au cours de ces

dernières années, dans le contexte de la REATE, plusieurs regroupements ou relocalisations dans des immeubles domaniaux ont néanmoins été réalisés.

Le site unique de la DRAAF à Metz a ainsi succédé en octobre 2010 à 4 sites distincts, 3 dans l'agglomération nancéienne et 1 autre site à Metz. L'équipe est encore marquée par le déménagement, qui a engendré le renouvellement du tiers des effectifs qui étaient basés à Nancy.

La DRJSCS, l'ARS, le Rectorat et une partie de la DIRECCTE sont implantés à Nancy, à proximité de leurs partenaires traditionnels (Université de Lorraine, CHU, CREPS, IRTS) et des têtes de réseaux régionales associatives (CROS, URIOPSS, FNARS, CRAJEP, Maison régionale des sports, CRIJ), ce qui permet aux élus nancéiens de revendiquer le maintien d'un pôle éducation-jeunesse-santé au sein de cette agglomération. Depuis le 20 octobre 2014, le siège de l'ARS est situé au cœur de Nancy, dans un bâtiment rénové de 2 300 m² de bureaux et 1 800 m² de salles de réunions. Cette opération immobilière d'envergure a permis une économie significative sur les loyers et les charges, par la suppression notamment des sujétions d'un immeuble de grande hauteur.

Les délégations territoriales de l'ARS sont pour leur part implantées dans des locaux mutualisés avec les directions départementales de cohésion sociale et de protection des populations dans chacun des chefs lieu de département, à l'exception de Metz.

Les services du SGAR, qui ont connu jusqu'à trois implantations simultanées, ont été regroupés en 2013 sur un site unique, ancienne propriété du ministère de la Défense. Ce site, distinct de celui de la préfecture de la Moselle et situé en centre ville de Metz, héberge également le délégué régional à la recherche et à la technologie, la délégation départementale de l'ONAC, le délégué aux restructurations de défense, le commissaire au redressement productif, le commissariat au Massif des Vosges, la mission régionale de lutte contre l'illettrisme et la délégation régionale aux droits des femmes.

Au total, les services régionaux de l'État occupent 41 438 m², répartis entre Metz (20 749 m²) et Nancy (15 528 m²), pour un effectif de 6 000 agents.

Au terme des réorganisations récentes ou en cours, soit à la mi-2015, **deux tiers des services seront implantés dans des bâtiments dont l'État est propriétaire** : c'est le cas du Rectorat, de la DRAC (à l'exception du STAP de Meurthe-et-Moselle), du SGAR et de la partie messine de la DIRECCTE. A l'inverse, la DRJSCS, récemment regroupée dans un unique bâtiment à Nancy de 1 948 m², est locataire (pour un coût annuel de 220 700 €), de même que la DREAL (2 sites à Metz en dehors du laboratoire, pour un coût total de 1,3 M€), la partie nancéienne de la DIRECCTE (loyer de 360 000€), la DRAAF (loyer de 308 300€) ou encore l'ARS (loyer de 850 000 €)⁷.

Si l'on prend en compte l'ensemble des services de l'État, dont les directions départementales, la répartition devient plus égale entre le locatif ou le régime de mise à disposition et le domanial.

En tout état de cause, l'offre domaniale est faible à Nancy (*a fortiori* à l'issue de l'achèvement des opérations de la REATE à la cité administrative) et plus abondante à Metz si l'on compte les emprises militaires, sous réserve néanmoins de restructurations coûteuses, ou d'opérations à tiroir décalées dans le temps d'ici 2018.

Une gouvernance régionale multicanaux

Le préfet de région réunit le comité de l'administration régionale (CAR) une fois par mois, selon un principe de rotation entre les 4 départements. Un CAR sur deux est thématique, de façon à permettre l'approfondissement de sujets à enjeux transversaux. Le recteur et le DRFIP participent à chacun des CAR. Des pré-CAR, présidés par le SGAR, précèdent systématiquement chaque CAR.

Le préfet de région tient par ailleurs des réunions avec les directeurs régionaux toutes les deux à trois semaines, en présence du SGAR. Hormis la réunion avec la DRAC, ces réunions comprennent également le ou les directeurs départementaux de la Moselle concerné : DDT avec la DREAL, DDSCS avec la DRJSCS, DDPP et DDT avec la DRAAF. Outre le SGAR, le secrétaire général de la préfecture participe aux réunions impliquant l'échelon départemental.

Le SGAR tient par ailleurs tous les 15 jours une visio-conférence avec les préfets de département, principalement axée autour des dossiers du Pacte Lorraine.

Au-delà du rôle de chaque direction, la communication régionale est coordonnée par le service dédié de la préfecture de Moselle, érigé en 2015 en direction interministérielle avec l'adjonction du service de communication zonal au SGAMI.

La REATE ayant consacré le niveau régional dans son rôle de pilotage et de stratégie, chacun des directeurs régionaux anime un réseau constitué des directions départementales partenaires sur les métiers exercés, ainsi que des opérateurs et établissements publics (ONF, VNF, CEREMA, etc.).

Le pilotage des budgets opérationnels de programme est réparti entre le SGAR (P 333), les directions régionales et la préfecture de la Moselle. Au-delà de la gestion régionale du P 307, la préfecture de la Moselle assume en effet la fonction de RBOP pour les programmes P 309 et P 723. La préfecture de Moselle assure également un rôle de pilotage régional dans des fonctions diversifiées : en matière d'accueil de la demande d'asile et d'hébergement où elle est RBOP du P 303, de contentieux des étrangers, de contrôle de gestion et de performance financière. Elle expérimente par ailleurs une régionalisation du P 216 en matière de gestion des crédits de contentieux. Elle bénéficie de la proximité du SGAMI Est pour établir des coopérations dans le domaine des ressources humaines (CAP de mutation, formation, gestion de proximité) et pour le suivi des affaires immobilières en lien avec le RPIE.

Si, dans certaines directions, les liens entre les services départementaux et les services régionaux peuvent être fragiles, les difficultés communes de recrutement des services départementaux et régionaux engendrent toutefois des dynamiques intéressantes de coopération et de mutualisation.

Les relations avec les grandes collectivités sont fréquentes. Le partenariat avec le conseil régional de Lorraine est très fort sur certaines politiques :

- les politiques d'emploi-formation, pour lesquelles une organisation très intégrée est en place entre la DIRECCTE, Pôle emploi et le Conseil Régional. Par exemple, le financement des missions locales et des emplois d'avenir est basé sur un système de financement au résultat, parfaitement coordonné entre l'État et le Conseil Régional. De même, le dispositif CARIF/OREFQ est porté par un GIP unique, le GIP Lorraine Parcours Métiers, cofinancé par l'État et le Conseil Régional ;
- les politiques de jeunesse font l'objet d'un portage unique en France autour de la plateforme Lor'Jeunes co-animée par l'État (DRJSCS) et le conseil régional. Dans le même ordre d'idée le soutien à la vie associative permet une convergence de financement entre le conseil régional et l'État au travers le FRDVA (formation et qualification des bénévoles) ou des emplois sportifs (CNDS et Lorraine emploi) ;
- pour la gestion du Programme de développement rural, un partenariat est depuis peu en place entre le Conseil régional et la DRAAF.

Une démarche de mutualisation en voie d'amplification

Chaque direction régionale s'est dotée d'une mission pilotage, chargé de la fonction de R-BOP délégué ainsi que de la mutualisation des fonctions support, notamment entre le siège et les antennes territoriales ou assurant des fonctions mutualisées bien plus larges, au service de plusieurs directions régionales et de nombreuses directions départementales, notamment dans le domaine des prestations comptables ou de la paie.

Au sein du SGAR, une Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) permet de mutualiser des actions de formation transverses. De même, la nomination en 2010, d'un délégué régional à la formation (DRF), placé au sein de la préfecture de la Moselle, a été l'occasion de mutualiser au niveau régional les fonctions d'ingénierie de formation et de conception des plans de formation pour les quatre préfectures.

Au sein de la DIRECCTE, la politique du titre professionnel et certaines activités du pôle C (Contrôles de la Première Mise sur le Marché [CPMM], exécution des Tâches Nationales [TN], gestion des alertes) ont fait l'objet d'une mutualisation au niveau régional, tandis que le contrôle de la recherche d'emploi a été mutualisé au sein de l'unité territoriale de la Moselle.

De la même manière, les préfectures de la région Lorraine se sont inscrites dans une politique volontariste de mutualisation inter-départementale : mutualisation des standards nuit et week-end, représentation mutualisée devant le tribunal administratif de Nancy pour le contentieux étranger, centralisation de l'accueil des demandeurs d'asile à Metz et régionalisation du pilotage et de la coordination en matière d'hébergement des demandeurs d'asile, régionalisation des naturalisations à Nancy, régionalisation de la plateforme chorus à Metz, régionalisation des passeports à Metz et, sous l'égide de l'ARS, régionalisation de la procédure des soins sans consentement.

Au sein de la préfecture de la Moselle, la direction régionale des ressources et des moyens mutualisés, chargée de pilotage budgétaire et immobilier pour les quatre départements de la région, compte désormais 76 agents. L'ensemble des plates-formes CHORUS, naturalisations et passeports totalisent 43 agents (voir annexe 3). Ce degré de mutualisation régionale au sein de la préfecture du département chef-lieu a peu d'équivalent ailleurs en France. Il permet des gains d'efficacité et d'expertise importants.

En matière de SIC, la création des SIDSIC interministériels au niveau des départements, doit désormais permettre de passer à un niveau supérieur d'intégration (mise en oeuvre du RIE, messagerie unique, plate forme d'hébergement).

De même, la mise en oeuvre du chantier opérateur national de paye (ONP), bien qu'interrompue, s'est traduite par la création d'un pôle de services et d'expertise (PESE) au niveau zonal, en charge de la liquidation de la paye des agents relevant du ministère de l'intérieur dans les 18 départements de la zone Est et de leur gestion administrative à l'horizon 2015.

D'autres chantiers de mutualisations sont en préparation pour une mise en oeuvre à l'horizon 2015-2016 comme la régionalisation du contentieux et la création d'un guichet unique asile avec l'OFII et la mutualisation de l'entretien du parc automobile avec le SGAMI.

En matière de mutualisation, les services du rectorat ont visé à maintenir un équilibre territorial. Les services académiques ont ainsi été mutualisés dans les Directions des Services de l'Education nationale (DSDEN), auprès de chaque IA-DASEN, afin de préserver des emplois locaux dans un contexte de diminution de l'offre d'emploi. Les services de gestion du premier degré public ont été en revanche mutualisés au sein de la DSDEN de Meurthe-et-Moselle, tandis que les frais de déplacement des personnels des mêmes établissements font l'objet d'une gestion mutualisée au sein de la DSDEN de la Meuse.

Au total, les services de l'État ont expérimenté des formes poussées de mutualisation, particulièrement visibles en Moselle où la préfecture a décliné ses trois strates de compétence (zonale, régionale et départementale) pour regrouper un maximum d'activités au sein de services uniques de gestion.

Des services confrontés à des difficultés importantes de recrutement

Les emplois dans les directions régionales sont marqués pour la plupart par une grande technicité, et par une certaine spécialisation au sein d'équipes métier. Cette caractéristique, couplée à une relative **faible attractivité de la Lorraine**, complique les recrutements lorsque les postes deviennent vacants.

Il peut en résulter des **durées importantes de vacance de poste** (par exemple, 16 mois en moyenne pour les postes de catégorie A à la DRJSCS, 7 mois pour les A et les B à la DRAAF) ainsi qu'un nombre restreint de candidatures par poste ouvert à la mobilité, même si ce phénomène est pour la plupart des services moins marqué que dans d'autres régions limitrophes.

Un sous-effectif chronique caractérise ainsi la plupart des directions, ce qui peut compliquer la mise en œuvre de certaines priorités nationales. La DRJSCS estime assurer certaines missions en mode « dégradé », notamment dans les domaines de l'hébergement et de l'inspection. Les secteurs jeunesse et formation souffrent de la vacance de postes d'encadrement. Dans le champ des formations sociales, il n'y a plus de conseillère technique en travail social depuis 2012 et c'est une conseillère technique de la DDCS de Moselle qui assure ces fonctions dans le cadre des mutualisations. A la DRAC, 5 emplois sont vacants, sur un effectif de 91 personnes. Les DDCS/PP sont encore plus touchées.

Face à cette situation, les directions ont mis en place des solutions de mutualisation régionale et interdépartementale. Dans certains cas, des agents du niveau régional suppléent les absences constatées localement : un agent administratif de la DRJSCS est ainsi affecté au tribunal des affaires sociales de Bar le Duc et à la DDCS/PP de la Meuse à 40%. Un conseiller d'animation sportive de la DRJSCS est également mis à disposition de la DDCS/PP de la Meuse à 40% pour un renfort aux équipes en charge de la politique sportive.

A la DRAAF, un vétérinaire spécialisé assure le soutien aux DDPP en matière d'inspections et de contrôle pour la pharmacie vétérinaire, l'alimentation animale, et les plans d'urgence ; entre les DDPP, des techniciens spécialisés sont mutualisés pour l'expérimentation animale et les sous-produits animaux.

Dans certains cas, les difficultés de recrutement ou le souci de rationalisation ont conduit à mutualiser plusieurs emplois à l'échelle de plusieurs régions. Le conseiller cinéma de la DRAC Lorraine couvre ainsi également l'Alsace.

L'ARS est parfois contrainte de recourir à des contractuels pour pourvoir les compétences requises. La limitation de la durée de contractualisation à 1 an pour les postes de catégorie B est une contrainte forte, alors même qu'un important effort de formation doit accompagner ce type de recrutement.

La faible attractivité de la Lorraine se trouve pour partie compensée par une mobilité interne importante, qui est le fait d'agents souhaitant poursuivre leur carrière en Lorraine tout en changeant de service ou de métier. Ainsi, sur les années 2013 et 2014, sur 210 offres d'emploi publiées sur le site de la bourse régionale interministérielle de l'emploi public (BRIEP), 180 ont été pourvus, dont 63 par mobilité inter-ministérielle, 33 par mobilité inter-fonctions publiques et 7 seulement par mobilité inter-régionale. Dans ce contexte, un travail de fond en faveur de la fidélisation des agents et de l'amélioration des parcours professionnels est mené dans certaines directions régionales et devra être

amplifié pour accompagner au mieux la mobilité interne (visibilité des métiers et des parcours possibles, proposition de parcours diversifiés et valorisables), ce qui répond à un réel besoin pour les agents qui souhaitent poursuivre leur carrière au sein de leur direction actuelle, tout en évoluant dans un domaine ou une fonction différents.

C'est l'importante mobilité pour des postes situés en Lorraine qui a permis à la DRAAF de recourir à des agents d'autres administrations (Défense, Intérieur, La Poste, France Telecom, ONF, etc.) pour combler les vacances, notamment sur les postes de gestion de catégorie B.

Cet impératif de fidélisation des agents et de construction de parcours individualisés au sein de la région est confirmé par l'existence de **nombreuses compétences critiques**, c'est-à-dire des « *compétences indispensables, longues à acquérir ou difficiles à transmettre et rares, détenues par un petit nombre d'agents* ». Une enquête réalisée en 2013 et 2014 par la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), a permis d'identifier 146 emplois à ce titre en Lorraine, dont 108 en DDI, 23 en préfecture, 13 à la DIRECCTE et 2 à la DRJSCS (voir annexe).

Éléments utiles pour la projection dans la nouvelle organisation régionale

Les éléments qui précèdent permettent d'identifier quelques idées-force pour la réflexion qui s'ouvre :

- certains agents étant peu enclins à la mobilité inter-régionale, les réorganisations de services menées dans le cadre de la fusion pourront les conduire à changer de métier au sein de leur administration actuelle, ou le cas échéant à changer d'administration pour privilégier le maintien dans leur résidence actuelle ou à proximité ; *a contrario*, les accroissements de services devront passer par le recrutement sur place d'agents issus d'autres structures ;

- fort de ce constat, il pourrait être hasardeux d'organiser le départ trop rapide de certaines entités, qui développent des politiques spécifiques à la Lorraine ou pour lesquelles la Lorraine fait référence. Dans certains cas, l'idée de transfert semble même devoir être écartée ;

- dans les cas où ces transferts seraient jugés nécessaires, une incitation devrait être envisagée pour favoriser le transfert d'agents au siège des futures directions régionales. A l'inverse, pour les agents peu mobiles géographiquement, des actions d'accompagnement devront être mobilisées pour, lorsque ce sera nécessaire, aider les agents concernés par des transferts d'activités à changer de métier, voire de service. A ce titre, une attention particulière devra être portée aux moyens des directions régionales

dédiés à la formation continue (formations-métiers notamment) et aux parcours de professionnalisation (partages d'expériences, accompagnements individuels) ;

- une anticipation de la réorganisation de la PFRH à l'échelle de la nouvelle région devrait également être étudiée, de sorte que des outils d'accompagnement communs soient en place lors des opérations de réorganisation des services ;

- pour certains services (correspondants restructuration de la DIRECCTE, services patrimoniaux de la DRAC), la préservation d'une proximité avec les acteurs ou la « matière » à administrer est impérative ;

- la nouvelle région ACAL disposera d'une importante frontière internationale, courant de la Wallonie à la Suisse et concernant quatre pays différents, dont trois États membres de l'Union européenne, situation unique en France. Cette situation présente de nombreuses opportunités mais aussi d'importants défis, qui nécessiteront une importante capacité de coordination du travail de coopération au plus près du terrain. Les équipes actuelles devront ainsi être renforcées et le rôle du futur secrétariat général aux affaires régionales conforté ; de même un rôle particulier pourrait être réservé aux préfets des départements frontaliers, par délégation du préfet de région, s'agissant de certains sujets de coopération (coopération franco-luxembourgeoise, coopération franco-belge, Grande région) ;

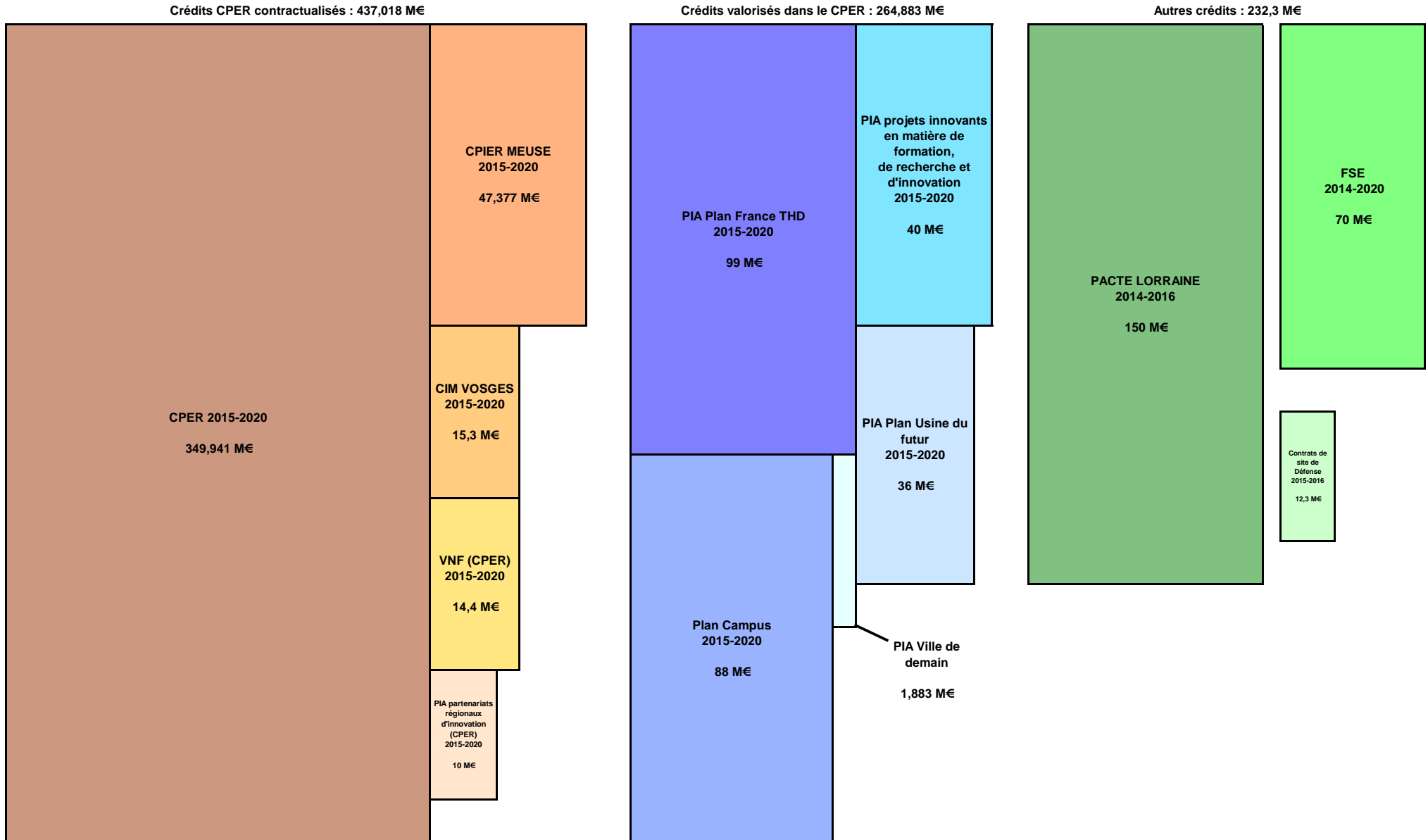
- le partenariat entre les niveaux régionaux et départementaux, les formes innovantes d'animation entre DR et DDI, les dispositifs d'association des opérateurs, devront être renforcés et élargis à une nouvelle échelle, tout en innovant sur les méthodes de travail pour pallier les difficultés que pourraient poser les distances et temps de trajet d'un bout à l'autre de la région. La Lorraine, forte de sa composition à quatre départements et de la présence de très nombreux opérateurs, et qui a déjà structuré un certain nombre de réseaux d'animation régionaux, pourra faire référence à ce titre ;

- dans une région très étendue caractérisée par des temps de parcours importants (plus de 400 kilomètres par la route et de 3 à 4 heures de train entre les préfectures les plus éloignées), l'invention de nouvelles formes de travail reposant sur des systèmes de communication et d'information robustes et performants sera essentielle. Les difficultés aujourd'hui rencontrées, liées pour partie aux incompatibilités des standards ministériels, devront être surmontées.

Nacer MEDDAH

Engagements prévisionnels de l'Etat en Lorraine pour la période 2015-2020

Total : 934,201 M€



EFFECTIFS par structure (en ETP) y compris contractuels

		31/12/14	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10
DRJSCS	A+ et A	68,3	70,2	70,0	68,0	67,2
	B	16,8	15,8	15,1	16,2	17,3
	C	16,6	16,6	19,1	21,0	23,3
	TOTAL des TITULAIRES	101,7	102,6	104,2	105,2	107,8
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	3,0	2,0	3,0	4,0	5,0
TOTAL	101,7	105,6	107,2	109,2	112,8	
DRAC	A+ et A	40,7	41,6	40,2	37,4	28,8
	B	22,7	23,0	22,3	19,1	18,8
	C	23,9	22,7	24,5	26,3	29,3
	TOTAL des TITULAIRES	87,3	87,3	87,0	82,8	76,9
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	3,0	2,0	5,0	2,0	2,0
TOTAL	90,3	89,3	92,0	84,8	78,9	
DRAAF	A+ et A	38,6	39,7	41,9	43,6	38,5
	B	39,5	35,4	37,5	39,4	38,2
	C	11,4	13,4	13,4	13,8	13,4
	TOTAL des TITULAIRES	89,5	88,5	92,8	96,8	90,1
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	0,0	NC	NC	NC	NC
TOTAL	89,5	88,5	92,8	96,8	90,1	
DIRECCTE	A+ et A	113,2	110,4	127,8	121,9	124,5
	B	136,5	123,0	131,7	144,9	141,1
	C	90,4	96,1	101,3	104,8	112,1
	TOTAL des TITULAIRES	340,1	329,5	360,8	371,6	377,6
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	NC	18,4	NC	NC	NC
TOTAL	340,1	347,9	360,8	371,6	377,6	
DREAL	A+ et A	160,5	159,5	160,0	135,5	121,5
	B	158,0	151,0	148,0	128,4	119,7
	C	93,0	109,0	114,0	94,1	93,2
	C exploitation	1,0	1,0	1,0		
	TOTAL des TITULAIRES	412,5	420,5	423,0	358,0	334,4
	OPA	12,0	13,0	11,0	10,8	8,8
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	NC	NC	NC	NC	NC
TOTAL	424,5	433,5	434,0	368,8	343,2	
S/TOTAL		1 046,1	1 064,8	1 086,8	1 031,2	1 002,6
DRFIP	A+ et A	10,7	11,5	11,7	11,7	11,2
	B	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	C	2,8	2,8	2,8	2,8	2,3
	TOTAL	21,1	21,9	22,1	22,1	21,1
ARS(1)	A+ et A	69,5	NC	NC	NC	NC
	B	91,8	NC	NC	NC	NC
	C	50,3	NC	NC	NC	NC
	TOTAL des TITULAIRES	211,6	0,0	0,0	0,0	0,0
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	34,3	NC	NC	NC	NC
TOTAL	245,9	0,0	0,0	0,0	0,0	
SGAR	A+ et A	24,7	27,4	27,4	26,7	20,7
	B	10,8	11,6	11,4	12,6	14,6
	C	13,1	14,1	13,7	12,7	11,7
	TOTAL des TITULAIRES	49,1	53,1	52,5	52,0	47,0
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	17,6	21,2	22,2	21,7	19,2
TOTAL	66,7	74,3	74,7	73,7	66,2	
S/TOTAL cumulé		1 379,8	1 161,0	1 183,6	1 127,0	1 089,9
Plateformes mutualisées (CHORUS, naturalisation ; passeports) (2)	A+ et A	3,0	NC	NC	NC	NC
	B	4,0	NC	NC	NC	NC
	C	36,0	NC	NC	NC	NC
	TOTAL	43,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DRMM (2)	A+ et A	14,0	NC	NC	NC	NC
	B	17,0	NC	NC	NC	NC
	C	45,0	NC	NC	NC	NC
	TOTAL	76,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S/TOTAL cumulé		1 498,8	1 161,0	1 183,6	1 127,0	1 089,9
Rectorat hors Enseignants (dont ATSS) (2)	TITULAIRES	4 110,0	4 120,0	4 178,0	4 277,0	4 440,0
	CONTRACTUELS (hors occasionnels)	369,0	391,0	372,0	364,0	363,0
	TOTAL	4 479,0	4 511,0	4 550,0	4 641,0	4 803,0
TOTAL GENERAL (3)		5 977,8	5 672,0	5 733,6	5 768,0	5 892,9

(1) : non compris : 10,5 MAD ; agents assurance maladie 64,44 ; emplois d'avenir 2.

(2) Effectifs physiques

(3) attention cumul ETP et effectifs physiques cf (2)

Répartition des effectifs par structures et par villes (données au 31/12/2014) hors contractuels

		Effectifs	Metz	Nancy	Forbach	Vandoeuvre	Bar-le-Duc	Epinal
DRJSCS	siège	ETP		101,7				
		Effectifs physiques		110				
		ETP		101,7				
		Effectifs physiques		110				
DRAC	siège	ETP	59,1					
		Effectifs physiques	62					
	UT	ETP	7	9,6			5,8	5,8
		Effectifs physiques	9	10			6	6
		ETP	66,1	9,6			5,8	5,8
		Effectifs physiques	71	10			6	6
DRAAF	siège	ETP	89,5					
		Effectifs physiques	96					
		ETP	89,5					
		Effectifs physiques	96					
DIRECCTE	siège	ETP	51,2					
		Effectifs physiques	52					
	siège délocalisé	ETP		63,0				
		Effectifs physiques		64				
	UT	ETP	93,9			61,1	26,6	43,4
		Effectifs physiques	102			64	30	46
		ETP	145,05	62,95		61,1	26,6	43,4
		Effectifs physiques	154	64		64	30	46
DREAL	siège	ETP	377,2					
		Effectifs physiques	398					
	UT	ETP		20,6	11,8		4,5	10,4
		Effectifs physiques		21	12		5	11
		ETP	377,2	20,6	11,8		4,5	10,4
		Effectifs physiques	398	21	12		5	11
S/TOTAL	ETP	677,9	194,9	11,8	61,1	36,9	59,6	
	Effectifs physiques	719	205	12	64	41	63	
DRFIP	missions régionales	ETP	21,1					
		Effectifs physiques	23					
		ETP	21,1					
		Effectifs physiques	23					
ARS	siège	ETP	49,4	172,5			30,2	32,0
		Effectifs physiques	52	177			33	33
	UT	ETP		35				
		Effectifs physiques		37				
		ETP	49,4	207,5			30,2	32,0
		Effectifs physiques	52	214			33	33
SGAR		ETP	66,7					
		Effectifs physiques	70					
		ETP	66,7					
		Effectifs physiques	70					
S/TOTAL cumulé	ETP	815,1	402,4	11,8	61,1	67,1	91,6	
	Effectifs physiques	864	419	12	64	74	96	
Plateformes mutualisées (CHORUS, naturalisation, passeports) (1)		ETP	40,5					
		Effectifs physiques	43					
		ETP	40,5					
		Effectifs physiques	43					
DRMM (1)		ETP	71,4					
		Effectifs physiques	76					
		ETP	71,4					
		Effectifs physiques	76					
S/TOTAL cumulé	ETP	927,0	402,4	11,8	61,1	67,1	91,6	
	Effectifs physiques	983	419	12	64	74	96	
Rectorat Titulaires hors enseignants (dont ATSS) (1)		ETP	1 462,00	1 538,00			305	606
		Effectifs physiques	1 536	1 616			321	637
		ETP	1 462,0	1 538,0			305,0	606,0
		Effectifs physiques	1536	1616			321	637
TOTAL GENERAL dont rectorat	ETP	2 389,0	1 940,4	11,8	61,1	372,1	697,6	
	Effectifs physiques	2 519	2 035	12	64	395	733	

(1) : ETP calculé

Répartition régionale des agents par directions régionales

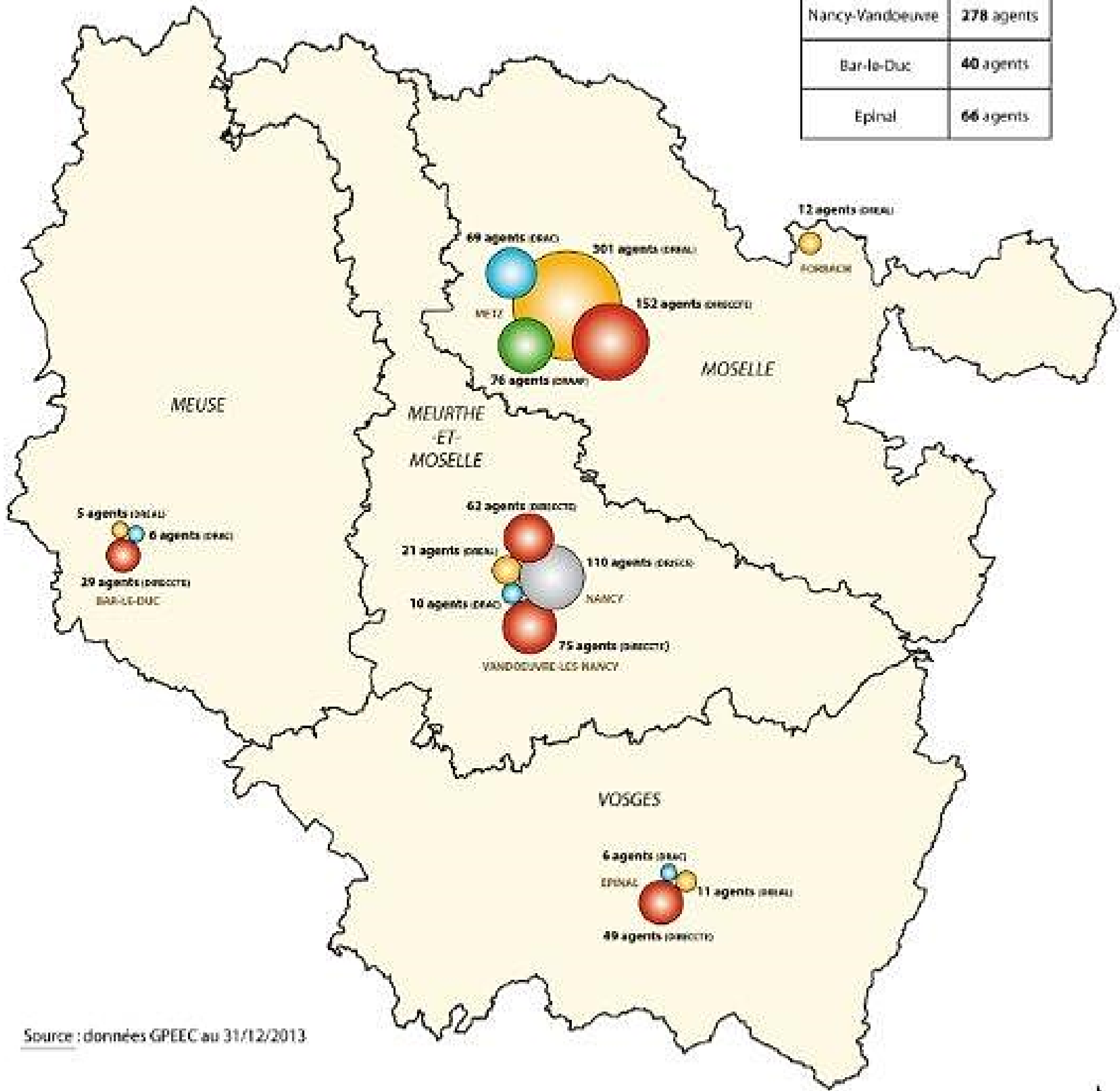
Région Lorraine



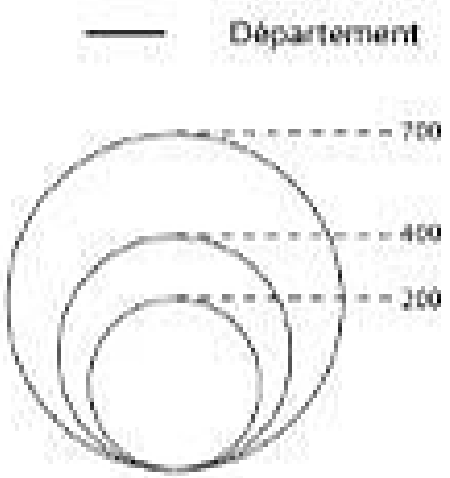
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Metz	598 agents
Nancy-Vandœuvre	278 agents
Bar-le-Duc	40 agents
Epinal	66 agents



Source : données GPEEC au 31/12/2013



- DREAL
- DRAC
- DIRECCTE
- DRAAF
- DRJSCS



Répartition des effectifs du SGAR par catégories et sexes (au 31/12/2014)

	A		B		C	
	H	F	H	F	H	F
< 25 ans	0	0	0	0	0	0
de 25 à 29 ans	1	8	0	0	0	0
de 30 à 35 ans	1	0	0	0	0	1
de 35 à 39 ans	3	3	0	2	0	0
de 40 à 45 ans	0	3	0	0	1	3
de 45 à 49 ans	4	4	0	2	1	0
de 50 à 55 ans	2	1	0	6	1	3
de 55 à 59 ans	5	3	0	5	0	2
60 ans et +	2	1	0	0	1	1
TOTAL	18	23	0	15	4	10

Répartition des effectifs des 5 Directions Régionales par catégories et sexes (au 31/12/2013) - ETP

	A		B		C		TOTAL A	TOTAL B	TOTAL C	TOTAL Gal
	H	F	H	F	H	F				
55 ans et plus	73,7	38,7	35,7	64,3	12	83,5	112,4	100	95,5	307,9
60 ans et +	35,3	14	19,4	21,8	7	20,3	49,3	41,2	27,3	117,8
TOTAL	109	52,7	55,1	86,1	19	103,8	161,7	141,2	122,8	425,7
%	25,60%	12,38%	12,94%	20,23%	4,46%	24,38%	37,98%	33,17%	28,85%	100,00%

Répartition des effectifs des 5 Directions Régionales par catégories et sexes (au 31/12/2013) - AGENTS

	A		B		C		TOTAL A	TOTAL B	TOTAL C	TOTAL Gal
	H	F	H	F	H	F				
55 ans et plus	75	40	37	69	12	89	115	106	101	322
60 ans et +	36	14	20	24	7	22	50	44	29	123
TOTAL	111	54	57	93	19	111	165	150	130	445
%	24,94%	12,13%	12,81%	20,90%	4,27%	24,94%	37,08%	33,71%	29,21%	100,00%

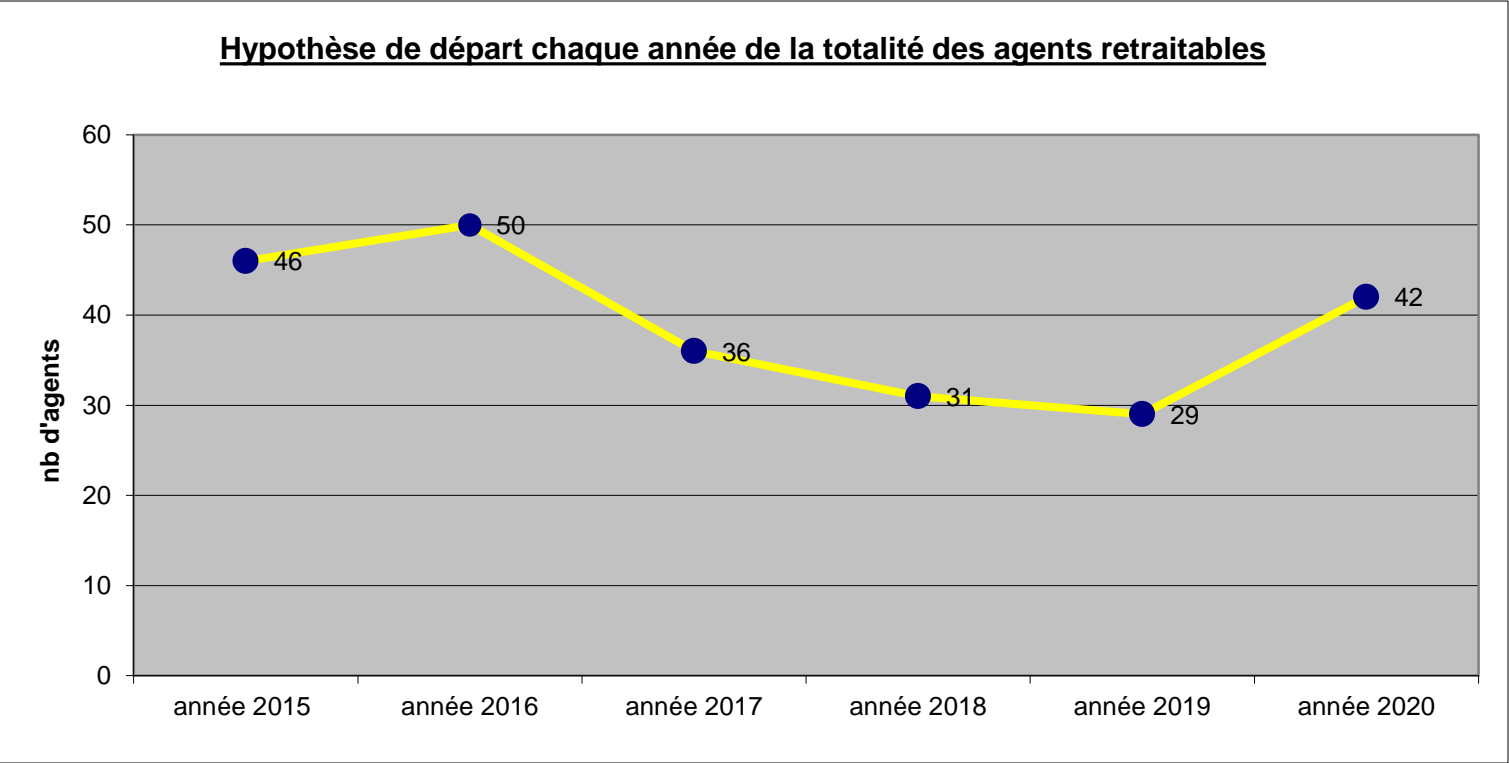
ANNEXE 6 : répartition des agents de 60 ans et plus entre les direction régionales (au 31/12/2013)

60ans et plus		
	agent	ETP
DIRECCTE	49	47
DRAC	9	8,6
DREAL	39	36,9
DRJSCS	14	13,8
DRAAF	8	7,5
SGAR	4	4
	123	117,8

Répartition par genre (60 ans et plus)						
	agent		TOTAL	ETP		TOTAL
	H	F		H	F	
DIRECCTE	20	29	49	19,8	27,2	47
DRAC	5	4	9	5	3,6	8,6
DREAL	24	15	39	23,4	13,5	36,9
DRJSCS	5	9	14	5	8,8	13,8
DRAAF	7	1	8	6,5	1	7,5
SGAR	2	2	4	2	2	4
	63	60	123	61,7	56,1	117,8

**part des départs à la retraite possibles des agents des 5 DRs +DRFIP+DRMM+SGAR+plateformes mutualisées
départ complet de la tranche annuelle concernée (% par rapport aux effectifs totaux des DR)**

année 2015	année 2016	année 2017	année 2018	année 2019	année 2020
4,10%	4%	3,21%	2,77%	3%	3,75%



ANNEXE 8 : analyse des postes vacants par DR 2012-2015

POSTES VACANTS						détail des vacances		
Catégorie du poste ouvert			prévisions 2015	cumul de 2012 à 2014		2014	2013	2012
				nb postes vacants	durée vacance moyenne en mois			
DRJSC	A		1	5	16,0	0	5	0
	B		0	2	17,0	1	1	0
	C		0	0	0,0	0	0	0
		TOTAL	1	7		1	6	0
DRAC	A		1	3	NC	3	NC	NC
	B		3	3	NC	3	NC	NC
	C		0	1	NC	1	NC	NC
		TOTAL	4	7		7	0	0
DRAAF	A		NC	24	7,5	NC		
	A/B		NC	2	3,5			
	B		NC	16	6,8			
	B/C		NC	1	3,5			
	C		NC	1	3,1			
		TOTAL	0	44		0	0	0
DIRECC	A		ND	9	8,1	3	6	0
	B		ND	3	4,3	2	1	0
	C		ND	1	6,0	1	0	0
		TOTAL		13		6	7	0
DREAL	A		NC	NC	NC	NC	NC	NC
	B		NC	NC	NC	NC	NC	NC
	C		NC	NC	NC	NC	NC	NC
		TOTAL						
DRFIP	A		0	ND	ND	ND	ND	ND
	B		0	ND	ND	ND	ND	ND
	C		0	ND	ND	ND	ND	ND
		TOTAL						
TOTAL GENERAL			5	71	0	14	13	0

NC : non communiqué

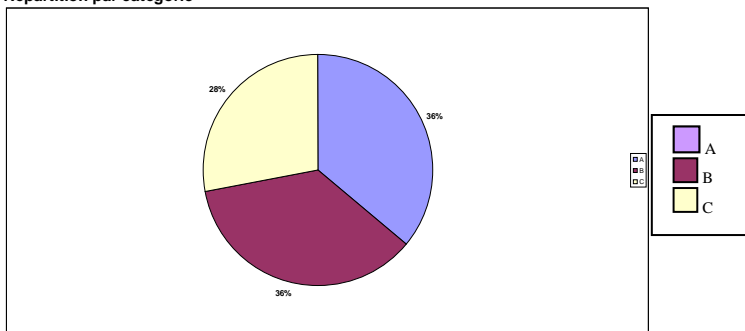
ND : non déterminé - donnée non identifiable

A. La Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

1 - Etat des lieux

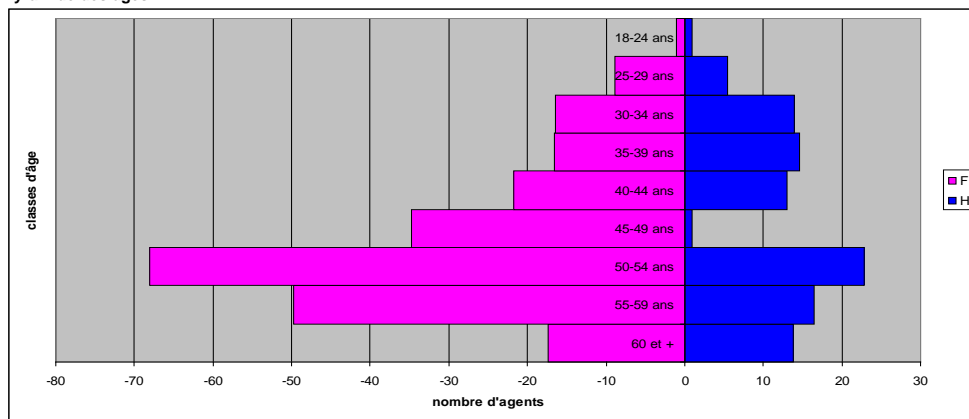
L'effectif total de la DIRECCTE et de ses unités territoriales réparties sur les quatre départements lorrains est de 367 agents soit **346,9 ETPT** fin 2013, contre 360,8 ETP en 2012. Géographiquement les personnels se situent principalement à Metz (42% de l'effectif), Nancy et agglomération (37%), l'implantation d'Epinal représente 13% et celle de Bar-le-Duc 8%.

Répartition par catégorie

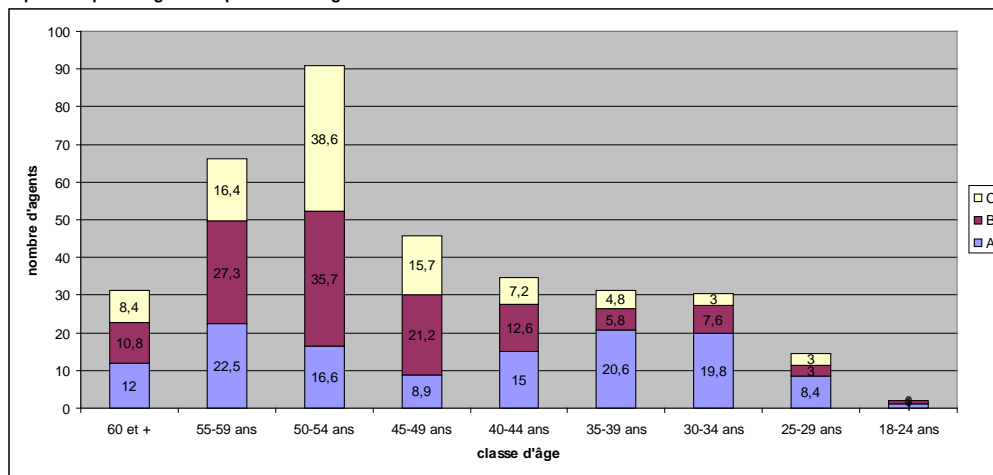


Les agents sont équitablement répartis entre les trois catégories d'emploi. La répartition entre catégories est très stable. Pour mémoire, 2012 : A : 28% ; B : 37% ; C : 28%

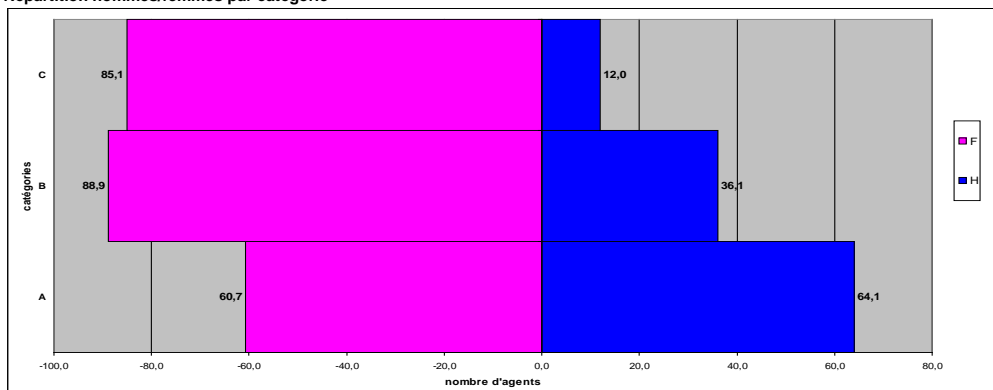
Pyramide des âges



Répartition par catégories et par classe d'âge



Répartition hommes/femmes par catégorie



En 2013, le nombre de femmes dans la catégorie B baisse légèrement par rapport à 2012 (88,9 contre 93,4), au profit des catégories A et C.

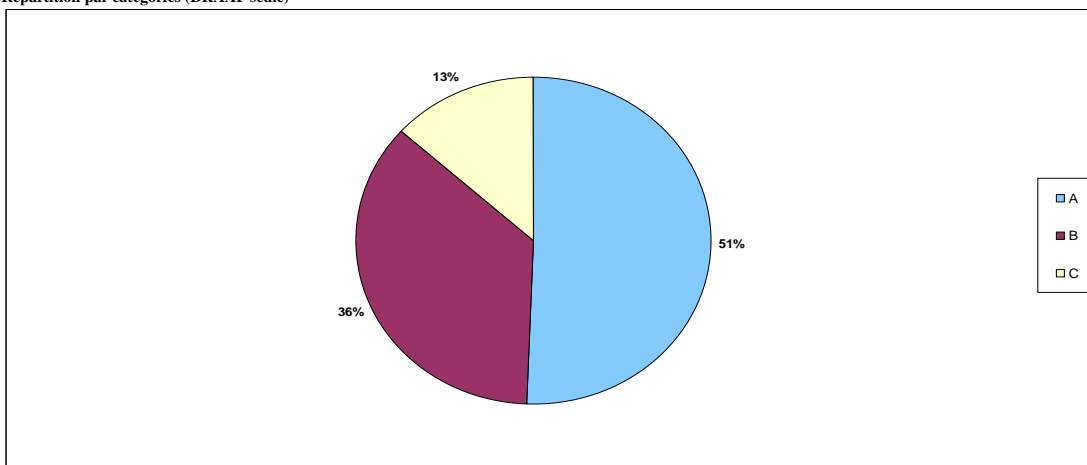
B. La Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

1 - Etat des lieux

Depuis son déménagement en 2010, tous les services de la DRAAF sont réunis à Metz. Ils représentent 92 agents et **70,5 ETPT** dont et 55.2 sur le programme 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) et 15.3 rémunérés sur le programme 206 (sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation). (Pour mémoire chiffres 2012 : 84.1 ETPT dont 66.6 BOP 215 ; 17.77 BOP 206)

La baisse de l'effectif impacte plus fortement le BOP 215.

Répartition par catégories (DRAAF seule)

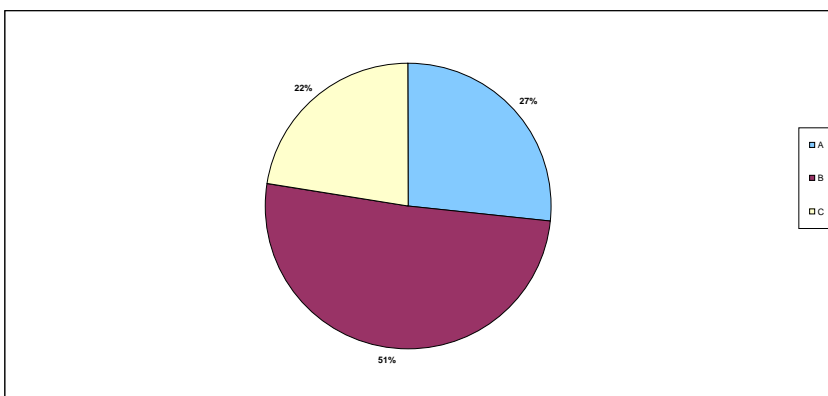


La DRAAF compte 51% de catégorie A, 36 % de catégorie B et 13% de catégorie C.

Pour mémoire 2012 : A = 50% ; B= 34% ; C= 16%

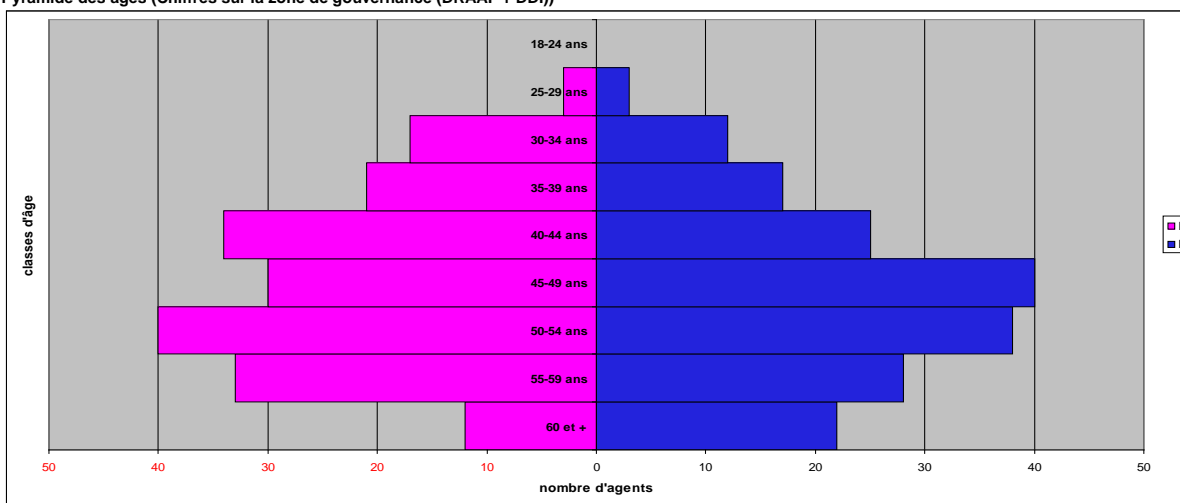
La répartition reste stable, la forte proportion de A est caractéristique d'une direction régionale en charge du pilotage de politiques publiques. L'augmentation de la catégorie B traduit la disparition de tâches administratives au profit de la recherche de gestionnaires de dossiers ou de techniciens.

Répartition par catégories sur la zone de gouvernance (DRAAF+DDI)



Sur la zone de gouvernance, la proportion de B traduit l'existence prépondérante des métiers de contrôle, d'instruction etc.

Pyramide des âges (Chiffres sur la zone de gouvernance (DRAAF + DDI))



On constate un vieillissement de la population par rapport à 2012.

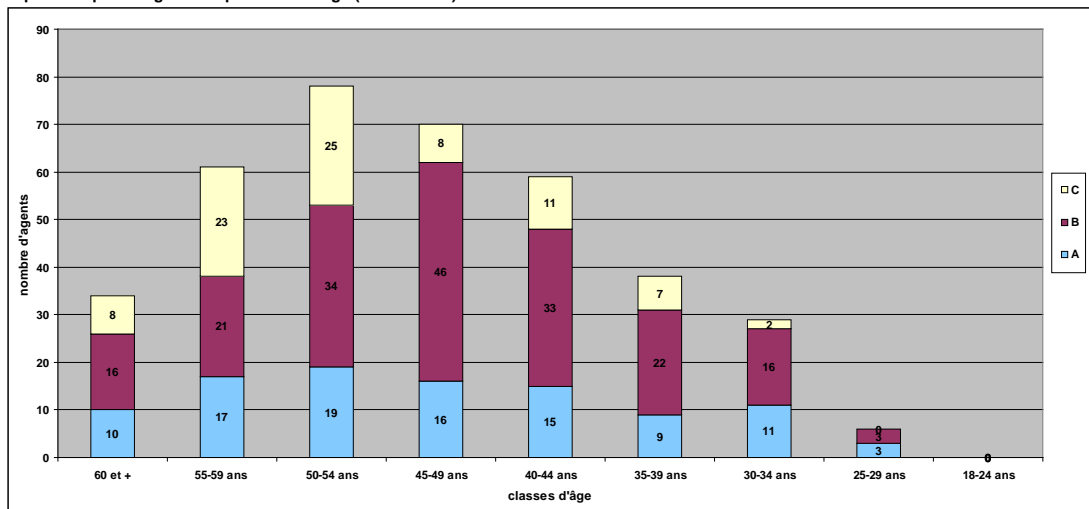
Tranche majoritaire en :

2012 : les 45-49 ans chez les hommes ; 50-54 ans chez les femmes

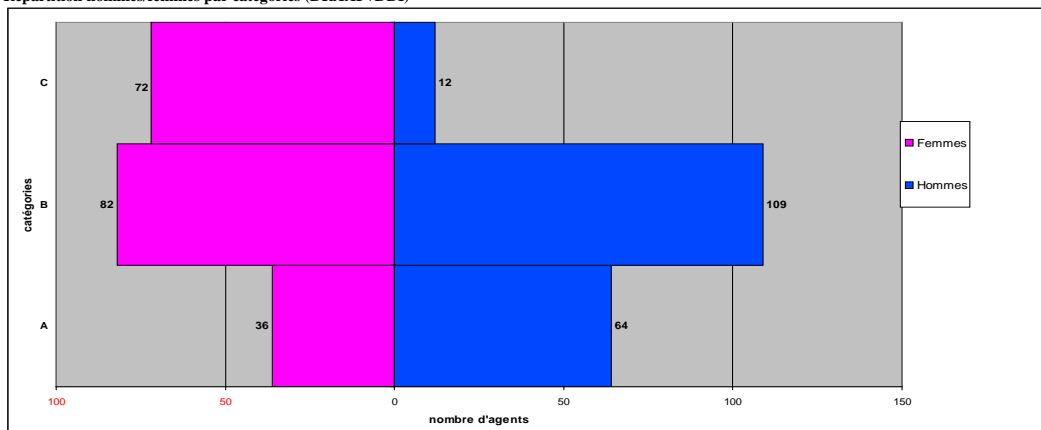
2013 : 50-54 ans chez les hommes ; 45-49 ans chez les femmes

Les de 50 ans sont passés de 42 % à 46%

Répartition par catégories et par classe d'âge (DRAAF+DDI)



Répartition hommes/femmes par catégories (DRAAF+DDI)



En 2013 par rapport à 2012 :
 Baisse des femmes dans la catégorie A (on passe de 39 à 36)
 Hausse des femmes en catégorie B (on passe de 78 à 82)
 Forte représentation des femmes dans la catégorie C (stable)

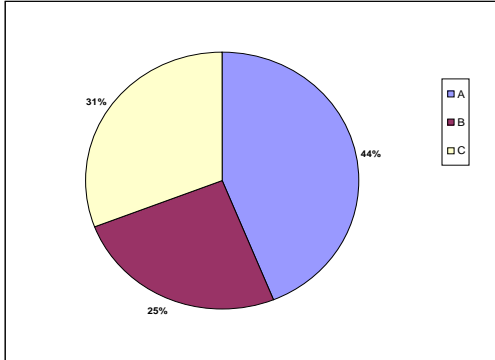
C. La Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC)

1 - Etat des lieux

L'effectif global de la DRAC (STAP inclus) est de 91 agents (stable) pour **88.4 ETPT** (86.8 ETPT en 2012). Il se compose d'emplois issus exclusivement du ministère de la Culture (100%) émargeant sur le programme 224. La DRAC ne dispose d'aucun agent en DDI.

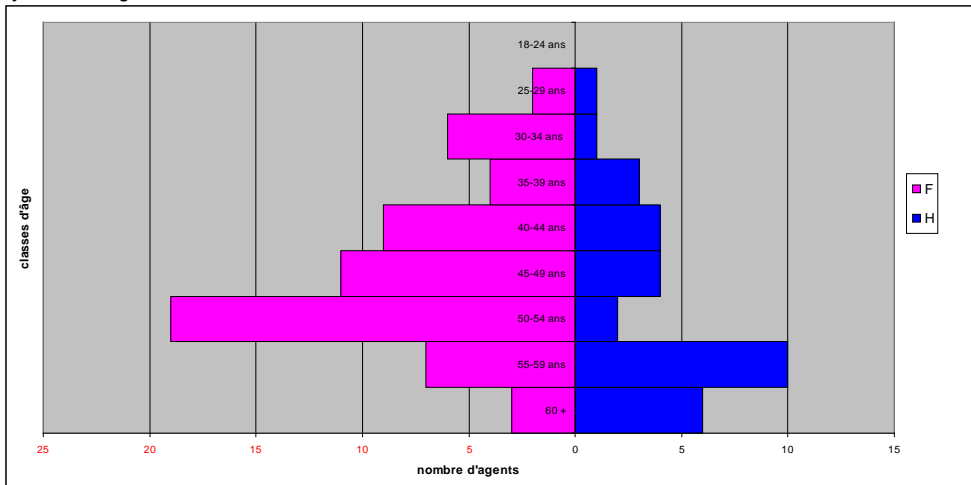
La DRAC seule représente 58 ETPT ; donc 65.6% des effectifs. Les STAP (de Metz, Nancy, Bar Le Duc et Epinal) 30.4 ETPT soit 34.4 % de l'effectif global de la DRAC (soit 30% en 2012).

Répartition par catégorie (DRAC et STAP)



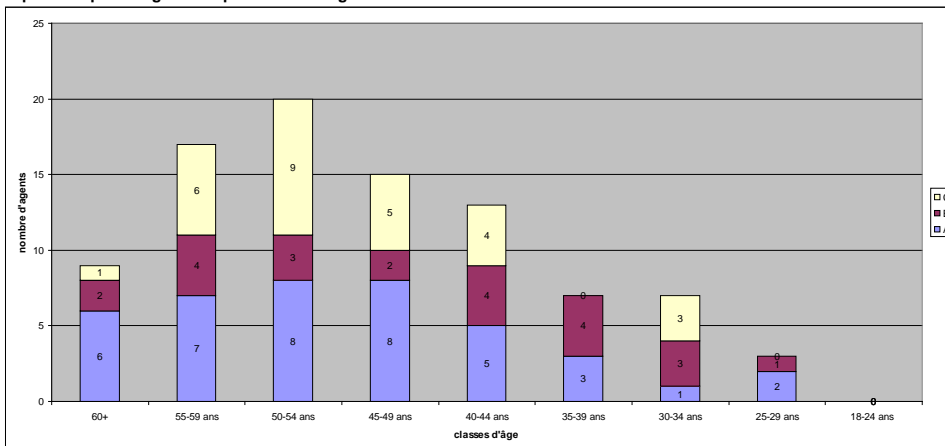
En 2012 : A : 45% ; B : 28% ; C : 27% En 2013 : A : 44% ; B : 25% ; C : 31%

Pyramide des âges

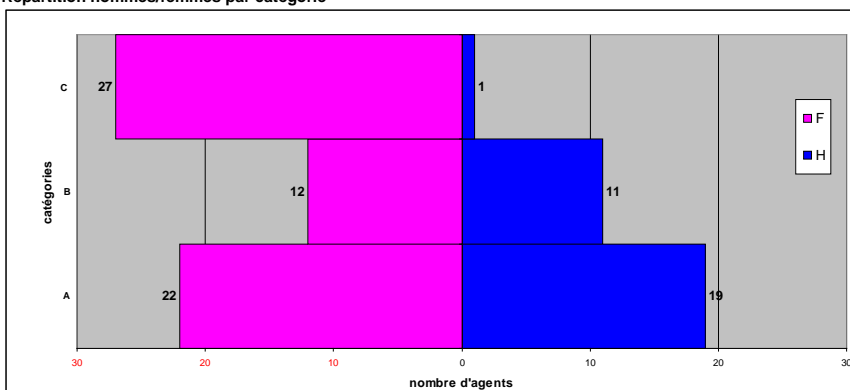


Fortes évolutions ; Plusieurs départs dans la tranche hommes 50-54 ans. Décrochage de la tranche femme 45-49 ans

Répartition par catégories et par classes d'âge



Répartition hommes/femmes par catégorie



Les femmes représentent 67% de l'effectif et les hommes 33% (situation stable)

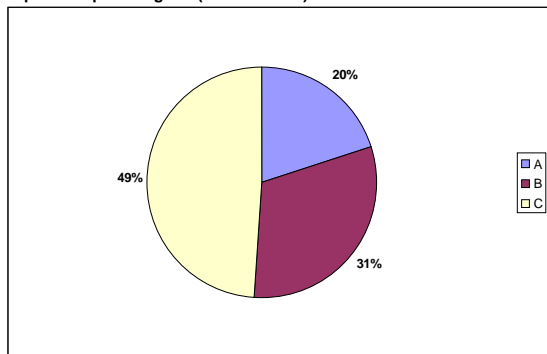
D. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

1 - Etat des lieux

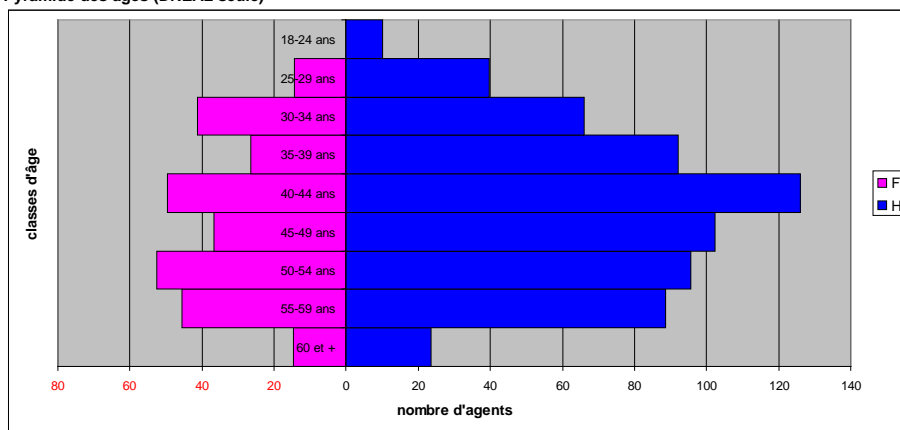
La masse salariale des personnels MEEDDTL est regroupée dans le programme 217.

La DREAL compte **372 ETPT** (contre 368.8 ETPT en 2012), principalement situés au siège à Metz. La DREAL dispose aussi de trois unités territoriales : unité territoriale 57 (Metz et Forbach) ; unité territoriale 54-55 (Nancy, Longwy, Bar-le-Duc) ; unité territoriale 88 (GOLBEY)

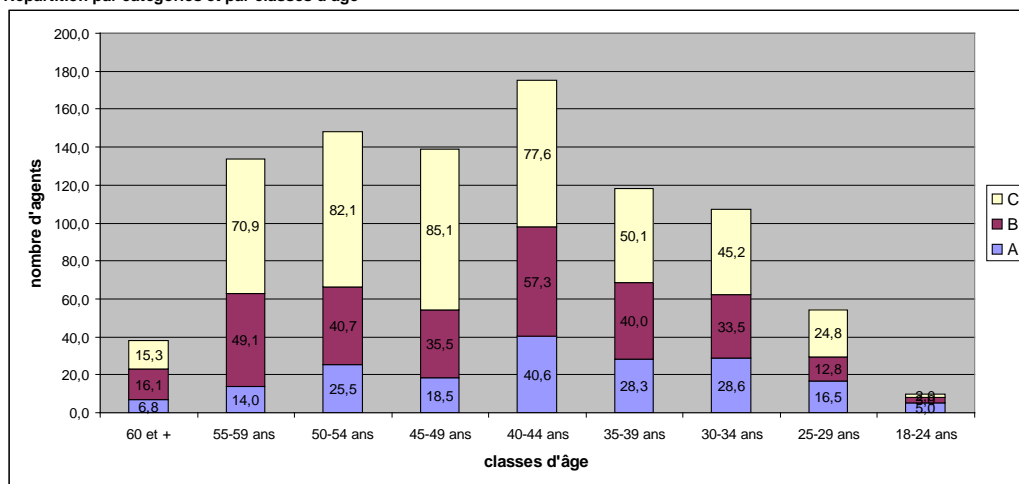
Répartition par catégorie (DREAL seule)



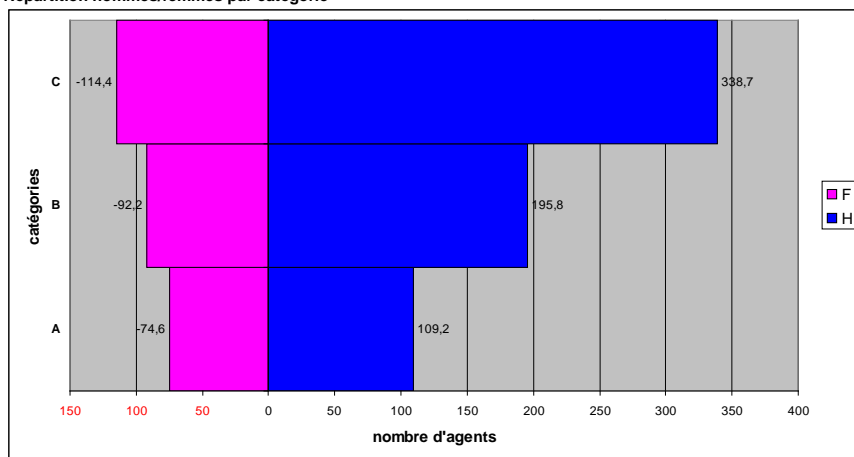
Pyramide des âges (DREAL seule)



Répartition par catégories et par classes d'âge



Répartition hommes/femmes par catégorie



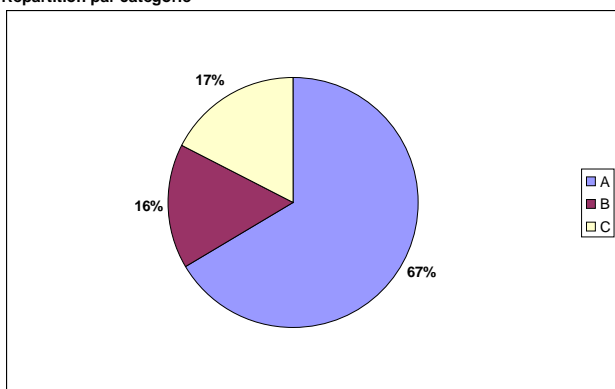
* les chiffres 2012 avaient été communiqués sur la zone de gouvernance

E. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

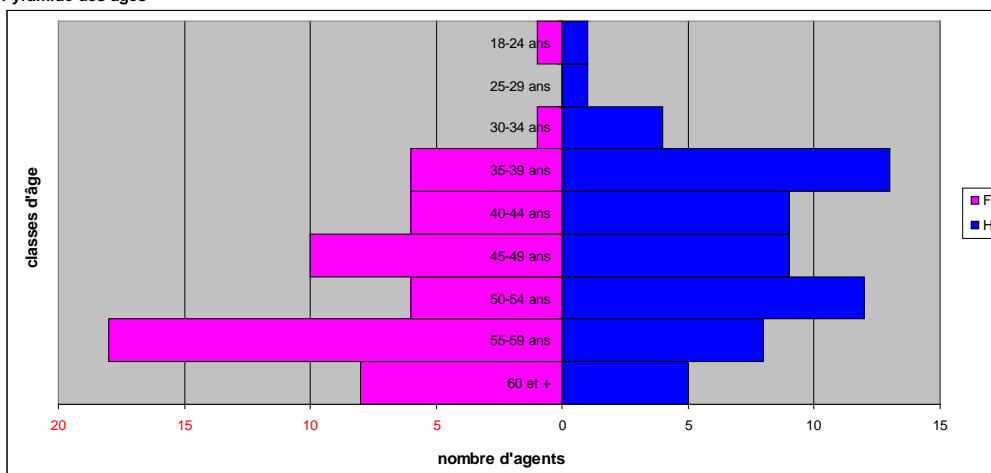
1 - Etat des lieux

La DRJSCS est située à Nancy. En 2013 elle comptait **108.08 ETPT** (contre 111.8 ETPT en 2012) Tous rémunérés sur le programme 124.

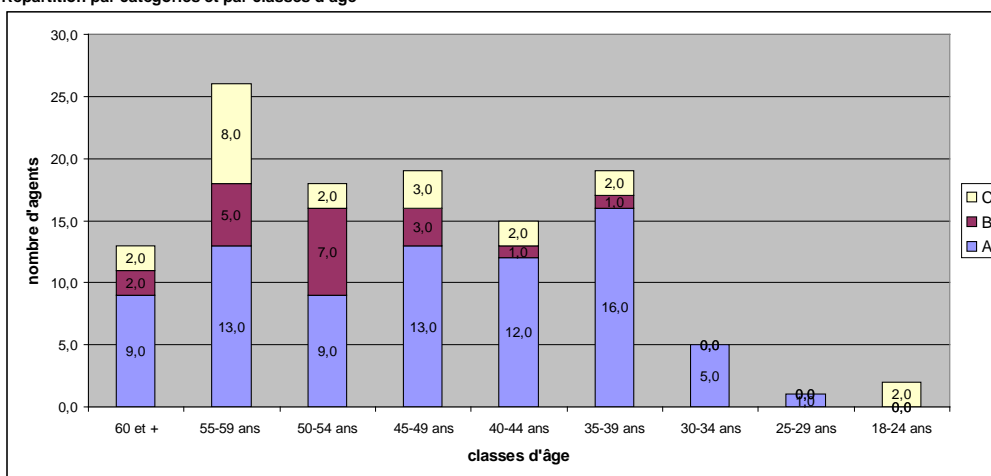
Répartition par catégorie



Pyramide des âges



Répartition par catégories et par classes d'âge



Répartition hommes/femmes par catégorie

